

# Rapport climatique 2024



# Table des matières

## 3 INTRODUCTION

- 3 Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives
- 4 À propos de nous  
La Banque Nationale en un coup d'œil
- 5 À propos du présent rapport  
Portée  
Parties prenantes  
Cadres de référence  
Certification et comptabilisation externes

## 6 GOUVERNANCE

- 6 Rôle de surveillance du Conseil
- 7 Comité ESG

## 8 STRATÉGIE

- 8 Nos principes ESG
- 9 Notre ambition et nos priorités  
Perspectives d'avenir
- 11 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
  - 1.1 Établir des cibles et des stratégies sectorielles de décarbonation
  - 1.2 Aligner nos activités et nos pratiques d'affaires à notre objectif net-zéro
  - 1.3 Augmenter l'efficacité énergétique de nos activités opérationnelles
- 15 2. Accompagner notre clientèle
  - 2.1 Développer des produits et services de finance durable
  - 2.2 Soutenir le développement du secteur de l'énergie renouvelable
- 19 3. Exercer notre leadership d'influence
  - 3.1 Raffiner notre stratégie d'engagement

## 21 GESTION DES RISQUES

- 22 Gouvernance  
Notre appétit pour le risque  
Cadre de gestion des risques
- 23 Identification
- 25 Évaluation  
Analyse de scénarios climatiques
- 27 Gestion et suivi  
Gestion du portefeuille de prêts
- 28 Reddition

## 29 MESURES ET CIBLES

- 29 Émissions de nos activités opérationnelles  
Cible et périmètre  
Méthodologie  
Résultat 2024  
Progrès réalisés
- 31 Actifs liés au carbone
- 32 Émissions financées  
Qualité des données  
Méthodologie
- 35 Cibles de réduction intermédiaires  
Producteurs de pétrole et de gaz  
Immobilier commercial  
Production d'énergie
- 43 Prochaines étapes

## 44 ANNEXES

- 44 Annexe 1 – Divulcation en fonction de la ligne directrice B-15 du BSIF
- 46 Annexe 2 – Calcul de nos émissions dans le cadre du CDP



## INTRODUCTION

### Mise en garde

À propos de nous

À propos du présent rapport

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

## Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations faites dans les messages de notre direction, de même que d'autres déclarations à l'égard des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2025 et suivants, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses stratégies, cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, incluant ses pratiques en matière d'inclusion, de diversité et d'équité, et sa stratégie climatique et tous les objectifs reliés à ses efforts envers la transition vers une économie faible en carbone et la façon de soutenir ses clients dans cette transition, des causes et de l'incidence potentielle des changements climatiques à l'échelle mondiale, de son approche pour identifier et gérer les occasions et les risques liés au climat, des impacts et bénéfices de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), et de certains risques auxquels la Banque est exposée. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les actionnaires de la Banque à comprendre la vision, la stratégie, les cibles et les objectifs de la Banque en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que la Banque considère raisonnables à cette date, et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les actionnaires que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont assujettis à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations, et plus généralement, sur l'économie; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à intégrer avec succès CWB et les coûts ou passifs éventuels non divulgués liés à l'acquisition; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et autres tiers, incluant sur les émissions de gaz à effet de serre; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant le système bancaire ouvert et l'usage de l'intelligence artificielle; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les entreprises concurrentes offrant des services non traditionnels; le risque lié aux modèles, les variations de la performance et de la solvabilité de la clientèle et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; le risque lié aux tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations envers la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison de cyberattaques, de vols ou de divulgation de données, incluant des renseignements personnels et le vol d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de la Banque à anticiper et à gérer avec succès les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisées pour développer nos hypothèses et estimations et suivre nos avancées, considérées comme raisonnables au moment de la préparation de ce rapport, peuvent s'avérer inexactes par la suite. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes, de même que la terminologie utilisée par la Banque pour définir certains concepts, continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, priorités, stratégies et engagements en matière de développement durable.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Ce rapport est fourni uniquement à titre informatif. Il ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'est pas non plus destiné à fournir des conseils d'investissement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils.



INTRODUCTION

Mise en garde

À propos de nous

À propos du présent rapport

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

# À propos de nous

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada (la Banque) offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, une clientèle institutionnelle et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada, et nous livrons un rendement des capitaux propres supérieur<sup>1</sup>.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada: Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Nous sommes une institution bancaire de premier plan au Québec, où sont situées la majorité de nos succursales, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Nous visons l'atteinte de normes rigoureuses en matière de responsabilité d'entreprise tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. Nous nous positionnons à titre d'employeur de choix et nous sommes reconnus pour la promotion de l'inclusion et de la diversité. Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX: NA).

## La Banque Nationale en un coup d'œil

(au 31 octobre 2024)<sup>2</sup>

### Notre organisation

**2,9 millions** Client.e.s<sup>3</sup>

**31 303** Employé.e.s à travers le monde

**471** Succursales<sup>4</sup>

**2 539** Guichets automatiques<sup>5</sup>

### Notre performance financière

**11,4 G\$** Revenu total

**3,8 G\$** Résultat net

**462 G\$** Actif total

**45,3 G\$** Capitalisation boursière

### Notre contribution à l'activité économique

**3,7 G\$** Rémunération et avantages du personnel

**1,7 G\$** Biens et services achetés au Canada<sup>6</sup>

**1,2 G\$** Impôts sur le revenu et taxes au Canada<sup>7</sup>

1 Selon le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires publié par les grandes banques canadiennes.

2 À moins d'indication contraire, ces données proviennent du Rapport annuel 2024 de la Banque.

3 Clientèle du secteur Particuliers et Entreprises.

4 368 au Canada, 99 au Cambodge et 4 aux États-Unis (Floride).

5 940 au Canada et 1 599 au Cambodge.

6 Ce montant comprend les frais d'occupation et les frais de technologie (excluant l'amortissement), ainsi que les communications, les honoraires professionnels, les frais de publicité et d'autres biens et services.

7 Inclut les impôts sur le revenu, les impôts sur le capital ainsi que les autres taxes. Pour en savoir plus, consulter la page 9 de la Déclaration de responsabilité sociale d'entreprise 2024.



## ▼ INTRODUCTION

Mise en garde

À propos de nous

À propos du  
présent rapport

> GOUVERNANCE

> STRATÉGIE

> GESTION  
DES RISQUES

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

# À propos du présent rapport

Le Rapport climatique est publié par la Banque. Destiné à l'ensemble de nos parties prenantes, il présente nos engagements et réalisations en matière de lutte contre les changements climatiques ainsi que nos principaux indicateurs de performance.

Le Rapport climatique est réalisé par l'équipe ESG et développement durable, de concert avec plusieurs expert.e.s et collaborateur.ice.s. Il est approuvé par le comité ESG, qui est composé de membres de la direction provenant de différents secteurs de l'organisation, et est revu par le comité de révision et de gouvernance du conseil d'administration.

## Portée

À moins d'indication contraire, ce rapport présente le contenu pertinent relié aux activités de la Banque et de ses principales filiales au Canada<sup>1</sup>; il porte sur l'exercice 2024 (1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024) et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## Parties prenantes

Ce document s'inscrit dans le cadre de notre engagement à entretenir un dialogue continu, constructif, ouvert et transparent avec nos diverses parties prenantes : la clientèle, les employé.e.s, les actionnaires, les fournisseurs, les communautés où nous sommes présents, les groupes d'intérêt, les organisations internationales et les autorités réglementaires. Ces discussions avec nos parties prenantes sont prises en compte dans les décisions stratégiques et enrichissent nos pratiques afin que nous puissions tendre vers les normes les plus avancées en matière de divulgation.

## Cadres de référence

Depuis 2018, la Banque s'appuie sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Elles s'articulent autour de quatre grands piliers représentant les fondements opérationnels d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et cibles. Ces catégories encadrent la publication des informations financières relatives au climat afin de permettre aux institutions de faire des choix éclairés sur leur exposition aux occasions et aux risques climatiques. Nous utilisons ce cadre afin de divulguer annuellement l'évolution de notre gestion du risque climatique.

## Certification et comptabilisation externes

Certains indicateurs sont extraits du rapport de gestion et des états financiers annuels consolidés audités du [Rapport annuel 2024](#). Les informations contenues dans le présent rapport ne sont pas auditées, à moins qu'elles soient extraites des états financiers annuels consolidés audités du Rapport annuel 2024. Le Groupe AGÉCO a agi à titre de tiers indépendant pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités opérationnelles.

<sup>1</sup> Certaines informations présentées dans ce rapport n'incluent pas Technologie Flinks inc. Ceci n'a pas d'impact significatif sur les informations présentées.



> INTRODUCTION

> **GOVERNANCE**

Rôle de surveillance  
du Conseil

Comité ESG

> STRATÉGIE

> GESTION  
DES RISQUES

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

# Gouvernance

Afin d'assurer l'organisation, le suivi et la continuité de nos engagements liés au climat, la Banque a mis en place un cadre de gouvernance efficace, qui couvre notamment la supervision des occasions et des risques climatiques.

## Rôle de surveillance du Conseil

Le conseil d'administration (le Conseil) surveille les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant les occasions et les risques climatiques, afin de répondre aux besoins évolutifs et aux attentes des parties prenantes. La structure de gouvernance ESG est conçue pour que tous les niveaux de l'organisation participent à la réalisation des objectifs et engagements, y compris les membres du Conseil, qui, au sein de différents comités, exercent leur rôle de surveillance des facteurs ESG, dont les aspects climatiques. Pour ce faire, la Banque a notamment mis en place une gouvernance structurée et a déployé une stratégie articulée autour des principes ESG adoptés par le Conseil en 2019.

Le Conseil veille à ce que les pratiques de gouvernance ESG soient intègres, transparentes et s'appuient sur des mécanismes solides, dont le dialogue avec les parties prenantes. Le Conseil s'assure que les facteurs ESG sont intégrés dans les objectifs stratégiques à long terme et surveille l'évolution des initiatives et engagements en ce sens. Le Conseil et certains de ses comités, soit les comités de révision et de gouvernance, de gestion des risques et d'audit, ont des responsabilités relatives aux occasions et risques climatiques (tableau 1). Elles sont établies en fonction des rôles respectifs des comités ainsi que des expertises des membres qui les composent. L'objectif est d'assurer la conduite des activités de la Banque conformément à des normes élevées de responsabilité d'entreprise. Le Conseil et les comités sont appuyés par l'équipe de direction dans l'exercice de leurs fonctions et par les différents comités internes, dont le comité ESG.

Tableau 1 – Principales responsabilités de certains comités du Conseil en lien avec les aspects climatiques

Comités	Principales responsabilités
Comité de révision et de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Superviser la stratégie de la Banque en matière d'ESG</li> <li>› Se tenir au fait des pratiques exemplaires en matière d'ESG</li> <li>› S'assurer que la Banque exerce ses activités conformément à sa mission commune</li> <li>› S'assurer que les pratiques ESG de la Banque sont saines et conformes à la législation</li> <li>› Examiner certaines publications de la Banque en lien avec l'ESG, notamment le Rapport de durabilité, le Rapport climatique, la Déclaration de responsabilité sociale d'entreprise, ainsi que la Déclaration des droits de la personne</li> <li>› Veiller à ce que les membres du Conseil, dirigeant.e.s et employé.e.s agissent de façon éthique et responsable</li> <li>› Superviser la mise en œuvre du cadre de protection des consommateurs de la Banque</li> <li>› Planifier la relève des membres du Conseil et des président.e.s de comité et du Conseil</li> </ul>
Comité de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>› S'assurer que le cadre de gestion des risques et l'appétit pour le risque tiennent compte des risques ESG, incluant le risque climatique</li> <li>› Surveiller les risques principaux et émergents, dont les risques ESG, incluant le risque climatique</li> <li>› S'assurer que les risques ESG, incluant le risque climatique, sont bien identifiés, surveillés et intégrés au processus de gestion des risques en place</li> <li>› Examiner les rapports liés aux risques climatiques, dont le Rapport climatique</li> </ul>
Comité d'audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Surveiller les tendances liées aux mesures de contrôle et à l'intégration des facteurs ESG dans la divulgation de l'information financière</li> </ul>



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- Rôle de surveillance du Conseil
- Comité ESG
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# Comité ESG

Le comité ESG est sous le leadership de la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances. Il est composé d'expert.e.s représentant les différents secteurs de la Banque, incluant plusieurs membres de l'équipe de direction, qui se réunissent mensuellement. Sa principale fonction est d'établir et de soutenir la stratégie, les principes et les engagements ESG de la Banque, tout en étant un ambassadeur pour les promouvoir à travers l'organisation.

Appuyé par un comité de gestion, par trois groupes de travail et par une équipe entièrement consacrée à la durabilité, le comité supervise la mise en œuvre des recommandations du GIFCC, des Principes bancaires responsables (PRB) des Nations Unies, et des engagements climatiques de la Banque.

Le comité ESG présente ponctuellement à l'équipe de direction et semestriellement au comité de révision et de gouvernance du Conseil le statut d'avancement de nos priorités et de nos engagements ESG. Une structure organisationnelle est en place afin d'atteindre ces objectifs (figure 1). De plus, un dialogue constructif et constant entre les différentes parties prenantes internes et externes contribue à faire progresser les pratiques ESG de la Banque. Une approche agile et axée sur la clientèle, de même que la mobilisation de tout le personnel de la Banque, nous permet de maximiser notre impact.

## 1 Comité ESG

Comité qui établit et soutient la stratégie, les principes et les engagements ESG de la Banque, et veille à les promouvoir à travers l'organisation.

## 2 Comité de gestion et trois groupes de travail

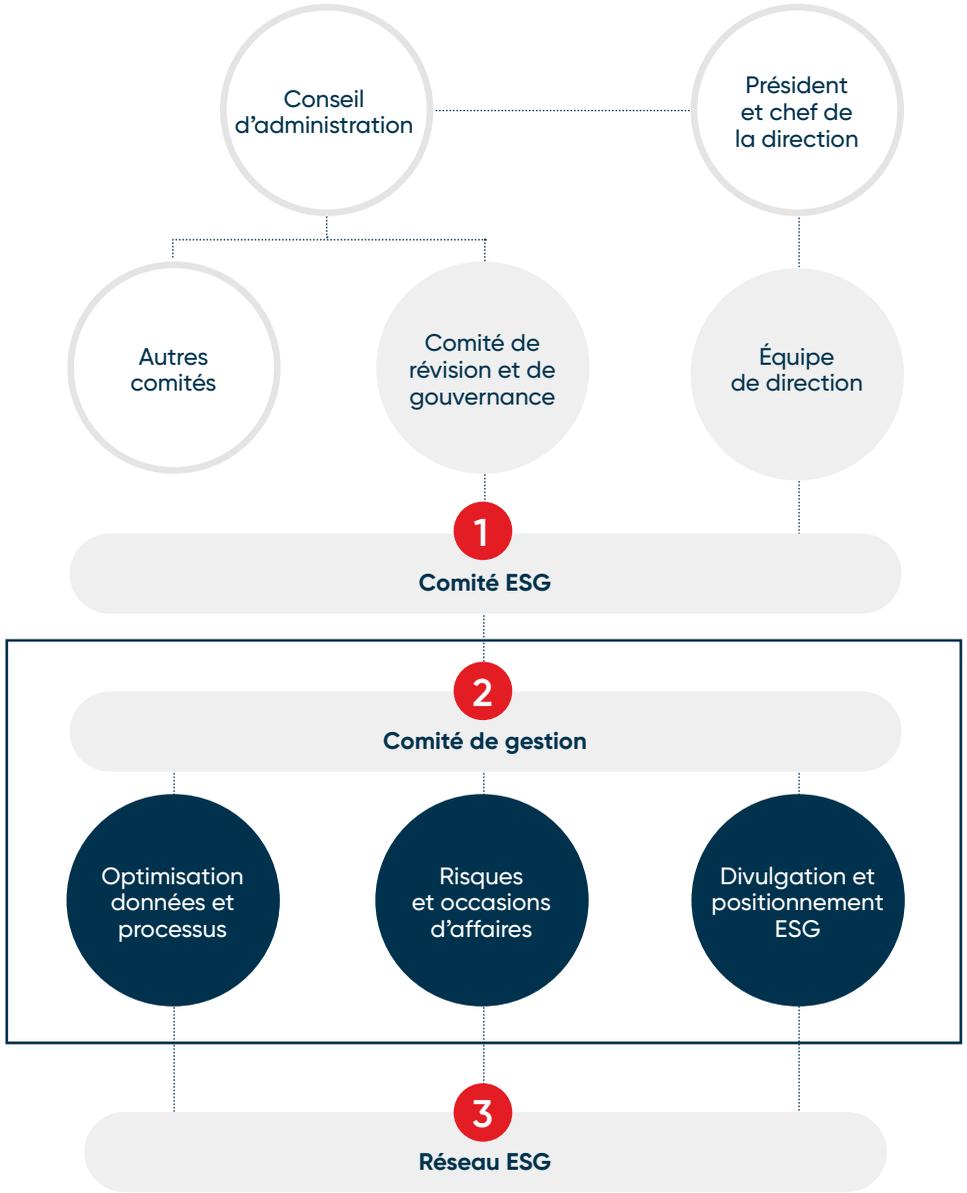
Groupes ayant des rôles et responsabilités distincts, afin de mieux conseiller le comité ESG. Ils soutiennent :

- › l'établissement des principes et des engagements ESG et l'alignement des secteurs d'affaires avec ceux-ci;
- › la mise en œuvre de la stratégie de gestion des données ESG;
- › la vigie et la divulgation de nouvelles exigences en matière de réglementation et de communication.

## 3 Réseau ESG

Groupe d'expert.e.s provenant de chaque secteur en appui aux groupes de travail afin de poursuivre notre transformation en matière de durabilité.

Figure 1 – Structure organisationnelle de l'ESG à la Banque





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
  - Notre ambition et nos priorités
  - 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
  - 2. Accompagner notre clientèle
  - 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# Stratégie

À la Banque, nous reconnaissons la responsabilité et le rôle que nous avons à jouer pour soutenir la transition vers une économie faible en carbone et contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

## Nos principes ESG

En 2019, la Banque a adopté neuf principes ESG pour souligner l'importance accordée à la durabilité, dont trois dédiés au développement d'une économie faible en carbone.


ENVIRONNEMENT

1. Nous considérons la lutte contre les changements climatiques dans notre action économique et communautaire.
2. Nous accompagnons et conseillons nos client.e.s dans leur transition énergétique.
3. Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité.

Principaux Objectifs de développement durable de l'ONU couverts par ces principes





 Pour en savoir plus, consulter le Rapport de durabilité 2024 dans la section [Engagements et impact](#) sur [bnc.ca](#).



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > **STRATÉGIE**
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités**
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. Accompagner notre clientèle
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# Notre ambition et nos priorités

L'ambition climatique de la Banque est d'être un acteur clé dans la lutte contre les changements climatiques et de soutenir la transition vers une économie faible en carbone. Nous voulons être un partenaire stratégique pour notre clientèle dans cette transition, tout en tenant compte de sa réalité, des initiatives en place et des interdépendances dans l'ensemble de l'économie. En 2021, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à atteindre son objectif net-zéro d'ici 2050 pour ses activités opérationnelles et de financement. De plus, elle a rejoint le Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF), un groupe d'institutions financières qui collaborent à l'élaboration d'une approche rigoureuse pour évaluer et divulguer leurs émissions financées et accélérer la transition.

La Banque s'est également dotée de trois priorités climatiques associées à un plan de mise en œuvre concret qui est encadré par nos activités de financement et d'investissement et par un processus décisionnel rigoureux.

**Tableau 2 – Nos priorités climatiques, notre plan de mise en œuvre et nos accomplissements**

	1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050	2. Accompagner notre clientèle	3. Exercer notre leadership d'influence
<b>Nos priorités climatiques</b>	 <b>Réduire les émissions de GES de nos activités opérationnelles et de financement.</b>	 <b>Supporter et conseiller activement notre clientèle dans sa transition vers une économie faible en carbone et soutenir le développement du secteur de l'énergie renouvelable.</b>	 <b>S'engager auprès de notre clientèle et collaborer avec nos pairs, les organisations du secteur bancaire et le secteur public.</b>
<b>Notre plan de mise en œuvre</b>	1.1 Établir des cibles sectorielles intermédiaires de réduction des émissions financées pour les secteurs à forte intensité carbone et développer les stratégies de décarbonation pour les atteindre. 1.2 Aligner nos activités et nos pratiques d'affaires à notre objectif net-zéro via la mise en place d'un processus décisionnel robuste. 1.3 Augmenter l'efficacité énergétique de nos activités opérationnelles pour atteindre notre cible de 25% de réduction d'ici la fin 2025.	2.1 Déployer des produits et services de finance durable pour accompagner notre clientèle. 2.2 Soutenir le développement du secteur de l'énergie renouvelable afin d'appuyer les efforts de décarbonation.	3.1 Raffiner notre stratégie d'engagement auprès de notre clientèle afin de pouvoir mieux la conseiller dans sa transition climatique, et auprès du secteur bancaire et du secteur public pour accélérer la finance durable.
<b>Nos accomplissements de 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Quantification de nos émissions financées de nos portefeuilles de prêts pour les secteurs les plus intensifs en carbone, et suivi du progrès de la réduction de nos émissions financées vers l'atteinte de notre objectif net-zéro d'ici 2050.</li> <li>&gt; Inauguration de notre nouveau siège social conçu pour respecter les normes en matière d'efficacité énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Offre de fonds axés sur la durabilité pour des portefeuilles en investissement durable, représentant un volume d'actifs de 5,7 G\$.</li> <li>&gt; Engagement total de 15 G\$ au 31 octobre 2024 dédié au financement en énergie renouvelable.</li> <li>&gt; Nouvelle cible d'engagement total dédié au financement en énergie renouvelable de 20 G\$ d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation de trois sessions préparatoires à la COP29, mettant en vedette des conférenciers internationaux sur comment naviguer les réalités de la transition et sur l'impact du paysage politique sur la durabilité.</li> <li>&gt; Organisation, pour la dixième année consécutive, de la conférence annuelle canadienne sur l'énergie propre, à laquelle ont participé plusieurs entreprises.</li> </ul>

 Pour plus de détails sur les méthodologies de calcul utilisées, consulter la section Mesures et cibles à la [page 29](#).



> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

✓ STRATÉGIE

Nos principes ESG

**Notre ambition  
et nos priorités**

1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
2. Accompagner notre clientèle
3. Exercer notre leadership d'influence

> GESTION  
DES RISQUES

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

## Perspectives d'avenir

Nous reconnaissons que la transition au niveau mondial requiert des investissements soutenus. Nous sommes déterminés à jouer un rôle actif dans la lutte contre les changements climatiques, tout en soutenant la vitalité et la pérennité de l'économie canadienne.

Notre plan de mise en œuvre continue d'évoluer afin d'intégrer les recommandations de l'industrie. Les méthodologies se raffinent au fur et à mesure que l'accessibilité et la qualité des données climatiques s'améliorent, facilitant ainsi le suivi de nos engagements à travers nos activités diversifiées et nous permettant d'étayer notre divulgation quand à l'évaluation de notre performance par rapport à ces engagements. Nous poursuivons donc notre vigie afin de s'assurer de mettre en place les bonnes pratiques et de répondre à la réglementation en vigueur.





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. Accompagner notre clientèle
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050

## 1.1 Établir des cibles et des stratégies sectorielles de décarbonation

Depuis 2021, la Banque quantifie ses émissions financées pour les secteurs les plus intensifs en carbone selon la méthodologie PCAF. La Banque a des cibles intermédiaires de réduction vers l'atteinte de son objectif net-zéro pour ses portefeuilles de prêts dans les secteurs suivants :

- › producteurs de pétrole et de gaz
- › immobilier commercial
- › production d'énergie

Pour atteindre ses cibles intermédiaires, la Banque a développé des stratégies de financement adaptées à chaque secteur d'activité, avec une emphase sur l'accompagnement de nos client.e.s dans l'exécution de leur décarbonation.

**Tableau 3 – Stratégie de financement par secteur pour atteindre nos cibles intermédiaires par rapport à 2019**

Secteurs	Producteurs de pétrole et de gaz	Immobilier commercial	Production d'énergie
Cibles intermédiaires de réduction des émissions financées	31% de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'ici 2030 (émissions de portée 1 et 2) 31% de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'ici 2030 (émissions de portée 3)	50% de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'ici 2030 (émissions de portée 1 et 2)	33% de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'ici 2030 (émissions de portée 1)
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Implantation d'un processus de gestion des risques, incluant un test de sensibilité au risque climatique, une simulation de l'impact et une évaluation du plan de décarbonation.</li> <li>› Accompagnement stratégique des client.e.s dans l'exécution de leur plan de transition, selon leur situation géographique et leur environnement économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Implantation d'une stratégie de financement pour optimiser la mixité du portefeuille, avec une emphase sur les projets d'immobilier commercial au Québec, pour favoriser les bâtiments à faible empreinte énergétique, tels que ceux utilisant l'énergie hydroélectrique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Ajout de restrictions supplémentaires pour les client.e.s, ainsi qu'un seuil d'exclusion pour les nouveaux client.e.s œuvrant dans le sous-secteur du charbon thermique.</li> </ul>



Pour en savoir plus sur notre progrès par rapport à nos cibles de réduction des émissions sectorielles, consulter la section Mesures et cibles à la [page 29](#).



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. Accompagner notre clientèle
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

## 1.2 Aligner nos activités et nos pratiques d'affaires à notre objectif net-zéro

### Gouvernance

Notre structure de gouvernance ESG est conçue pour encadrer la mise en œuvre de nos initiatives et soutenir la réalisation de notre objectif net-zéro. La structure se déploie en trois groupes de travail, dotés de rôles et de responsabilités définis. Ces groupes s'assurent notamment de :

- › soutenir l'établissement des principes et des engagements ESG et l'alignement des secteurs d'affaires avec ceux-ci;
- › mettre en œuvre la stratégie de gestion des données ESG;
- › faire la vigie et la divulgation de nouvelles exigences en matière de réglementation et de communication.

Ceci nous permet d'aborder les enjeux climatiques de façon coordonnée. Conjointement, nos trois secteurs d'affaires (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers) veillent à considérer l'objectif net-zéro de la Banque dans l'élaboration de leur stratégie et de leur processus décisionnel respectif, spécifique aux réalités d'affaires de leur clientèle.

 Pour en savoir plus sur notre cadre de gouvernance, consulter la [page 6](#) du présent rapport.

### Gestion des risques

Notre modèle opérationnel est en constante évolution afin d'aligner nos pratiques à notre objectif net-zéro et à nos engagements climatiques. La Banque continue l'intégration des risques climatiques à son cadre de gestion des risques. Nos capacités d'analyse se raffinent, incluant les analyses de scénarios, pour identifier, quantifier et divulguer le niveau de vulnérabilité aux risques climatiques des différents secteurs d'affaires et industries. Nous intégrons graduellement des indicateurs climatiques au cadre d'appétit pour le risque, ainsi que des critères ESG au processus d'octroi de crédit et d'investissements privés. Nous continuons également à collaborer avec nos pairs, les organismes réglementaires et les organisations internationales pour faire progresser notre cadre de gestion et de divulgation du risque climatique.

 Pour en savoir plus sur notre cadre de gestion des risques, consulter la [page 21](#) du présent rapport.

### Engagements climatiques

En plus de nos cibles de réduction, nous visons l'atteinte de normes rigoureuses en matière de gestion du risque climatique. C'est pourquoi la Banque a notamment pris les engagements suivants :

- › Ne pas offrir ou consentir de nouveau financement aux fins de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique.
- › Ne pas accorder de financement à de nouvelles mines de charbon thermique ou à de nouveaux client.e.s dont plus de 25% de leurs revenus proviennent de l'exploitation de mines de charbon thermique. Nous continuerons à soutenir nos client.e.s existants avec des engagements net-zéro d'ici 2050 ou engagés publiquement à se retirer progressivement de leurs activités liées au charbon thermique.
- › Ne pas prêter, investir et/ou financer des projets de développement ou de construction de nouvelles centrales électriques au charbon.
- › Ne pas détenir de titres de participation ni n'accorder aucun financement à de nouveaux client.e.s générant plus de 10% de leur énergie à partir d'une capacité de production à base de charbon, à moins que l'utilisation des fonds ne soit destinée à financer la transition énergétique.
- › Soutenir les nouveaux et actuels client.e.s qui possèdent ou acquièrent des actifs existants de production d'énergie au charbon uniquement s'ils s'engagent à atteindre un objectif net-zéro d'ici 2050 ou s'ils s'engagent publiquement à se retirer de leurs activités liées au charbon thermique.

En adoptant une approche disciplinée et mesurée, nous souhaitons amplifier notre contribution à la transition énergétique dans une perspective de développement économique responsable et durable.

 Pour en savoir plus sur nos engagements climatiques, consulter la [page 36](#) du présent rapport.



> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

✓ STRATÉGIE

Nos principes ESG

Notre ambition  
et nos priorités

**1. Atteindre le net-zéro  
d'ici 2050**

2. Accompagner  
notre clientèle

3. Exercer notre  
leadership d'influence

> GESTION  
DES RISQUES

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

## 1.3 Augmenter l'efficacité énergétique de nos activités opérationnelles

Afin de réduire nos émissions opérationnelles nous misons sur plusieurs initiatives:

### Efficacité énergétique

Comme une grande partie de nos émissions provient de notre consommation d'électricité et de combustibles au sein de notre parc immobilier, l'efficacité énergétique est pour nous une priorité. Nous analysons annuellement l'intensité carbone de nos immeubles et la disponibilité des sources d'énergie pour privilégier lorsque possible l'utilisation d'énergies renouvelables, ou à plus faible émission carbone. Pour le Québec, l'Ontario et le Manitoba, nous procédons au retrait progressif des équipements de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) qui fonctionnent au gaz naturel, au mazout ou à l'huile de chauffage, pour les remplacer par des systèmes électriques ou biénergies.

### Aménagement écoresponsable

La Banque attache une grande importance aux caractéristiques écoresponsables de ses bâtiments. Nous avons mis en place des normes d'aménagement qui s'inspirent de critères de conception écoresponsables et nous les appliquons systématiquement lors des projets majeurs d'investissement. Par exemple, la Banque effectue l'achat d'appareils sanitaires à faible débit d'eau, d'appareils d'éclairage au DEL, de contrôles intelligents permettant de réduire l'utilisation d'énergie, ainsi que de produits de finition, de mobilier et d'équipements issus d'entreprises provinciales et canadiennes. Cette pratique s'étend à l'ensemble du parc immobilier au Canada.

Nous assurons également un suivi des bonnes pratiques en matière d'aménagement dynamique des espaces de travail. Par exemple, nous portons une attention particulière à l'ergonomie des postes de travail par la spécification d'équipements ajustables et modulables pour accroître le confort du plus grand nombre de personnes. L'environnement de travail est conçu pour favoriser la collaboration et les rencontres ainsi que la santé et le bien-être de ses occupants.e.s.

### Bornes électriques

La Banque a lancé en 2018 un projet visant l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement de quelques-unes de ses succursales. Dorénavant, des bornes seront installées à proximité des édifices faisant l'objet d'un projet majeur d'investissement lorsque possible, et en fonction de notre stratégie de déploiement. Ainsi, depuis le lancement de l'initiative, 47 stations de recharge réparties sur 25 sites ont été installées, et nous continuons de bonifier cette offre dans les communautés où nous sommes présents.





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. Accompagner notre clientèle
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

### INAUGURATION DE NOTRE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL ÉCORESPONSABLE

Notre nouveau siège social, la Place Banque Nationale, situé au cœur du Quartier de l'innovation à Montréal, est un édifice de 40 étages et d'une hauteur de près de 200 mètres conçu pour répondre à des normes d'efficacité énergétique et d'accessibilité. Nous aspirons à nous conformer aux normes LEED v4 Or et bien-être WELL. La tour compte près de 400 places de stationnement pour vélos et près d'une centaine de bornes de recharge pour véhicules électriques. De plus, le nombre de bornes est modulable selon les besoins.

Nous souhaitons offrir à notre personnel l'environnement de travail le plus stimulant au pays. À cet effet, notre nouveau siège social offre un maximum de luminosité naturelle ainsi qu'un environnement de qualité selon un concept d'aménagement chaleureux et décontracté favorisant la collaboration et les échanges. Notre personnel bénéficie aussi d'un étage dédié à la santé et au bien-être offrant divers services tels que de l'entraînement de groupe et individuel, une salle de détente et de la formation sur la santé, afin de promouvoir un mode de vie sain. Un centre de la petite enfance, un espace d'allaitement ainsi qu'une halte zen pour la méditation, le recueillement et la détente ont également été aménagés dans l'édifice.

Le parc Michel-Bélanger, un espace de 40 000 pi<sup>2</sup> accessible à la communauté, a aussi été aménagé au pied de la tour.



### DES ÉQUIPES MOBILISÉES POUR L'ENVIRONNEMENT

Cette année, une nouvelle formule de sensibilisation a été mise en place à la Place Banque Nationale. Les écoambassadeurs et écoambassadrices, qui ont à cœur de limiter notre impact sur l'environnement, ont effectué des « ÉcoBlitz » en se rendant disponibles à la fin des heures de repas pour guider et informer leurs collègues sur une gestion optimale des matières résiduelles, ainsi qu'à l'importance de la réduction à la source.

Le nouveau siège social est doté d'installations de tri, incluant le recyclage et le compostage, et muni d'affichage explicatif afin de faciliter la compréhension de l'ensemble des employé.e.s.





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. Accompagner notre clientèle**
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

## 2. Accompagner notre clientèle

### 2.1 Développer des produits et services de finance durable

La Banque offre des solutions de financement innovantes à sa clientèle qui veut mobiliser du capital pour financer des initiatives vertes, sociales, durables et de transition. Chacun de nos secteurs d'affaires déploie une offre de produits et services visant à accompagner et soutenir ses client.e.s dans leur transition vers une économie faible en carbone.

**Tableau 4 – Les produits et services offerts par nos secteurs d'affaires**

Secteurs d'affaires	Produits et services
Particuliers et Entreprises	<p><b>Soutien aux particuliers</b> Offre de produits et services qui permettent de promouvoir les habitudes écoresponsables de nos client.e.s particuliers incluant des escomptes sur le taux d'intérêt lors du financement d'un véhicule durable.</p>
	<p><b>Produits et services de finance durable</b> Déploiement de capital pour soutenir nos client.e.s dans leur transition, à travers notre offre de produits et services de finance durable incluant des prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité.</p>
	<p><b>Soutien aux entreprises de technologie propre</b> Offre de services-conseils, d'accompagnement et de services financiers adaptés aux entreprises de technologie propre à croissance rapide à travers le Canada, grâce au groupe Technologie et Innovation.</p>
Gestion de patrimoine	<p><b>Investissement responsable</b> Offre de produits d'investissement responsable incluant des fonds axés sur le développement durable.</p>
Marchés financiers	<p><b>Produits et services de finance durable</b> Soutien aux client.e.s dans leur transition, à travers notre offre de produits et services de finance durable incluant des obligations et prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité.</p>
	<p><b>Services bancaires d'investissement dans la technologie propre</b> Offre de services-conseils stratégiques à plusieurs centaines d'entreprises de technologie propre à travers le Canada, grâce à un groupe dédié.</p>



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. **Accompagner notre clientèle**
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

## Particuliers et Entreprises

### Prêts pour véhicules durables

Afin d'appuyer la transition de notre clientèle vers des véhicules plus durables, la Banque offre des escomptes sur le taux d'intérêt lors du financement d'un véhicule durable : 100 % électrique, hybride branchable ou à l'hydrogène. Ces produits sont disponibles à travers le Canada via le réseau de distribution de la Banque et nos marchands affiliés, ce qui permet de les rendre le plus accessibles possible.

### Prêts verts pour le secteur immobilier commercial

Afin de soutenir la clientèle du secteur immobilier commercial dans son parcours de développement durable, la Banque s'est donné des objectifs d'émission de prêts verts. En 2024, elle a octroyé ou certifié 36 prêts verts pour un total de 1,78 G\$, dépassant ainsi l'objectif annuel établi de 1,25 G\$.

En collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les prêts verts peuvent offrir des conditions et des modalités de prêts plus avantageuses pour soutenir les client.e.s dans leurs stratégies de durabilité. La Banque a ainsi octroyé 28 prêts dans le cadre du programme APH Select de la SCHL, pour un total de 1,24 G\$, en plus de huit prêts verts conventionnels totalisant 552 M\$.

Les équipes du secteur immobilier commercial ont également eu des ateliers de formation dans le but de consolider leurs apprentissages réalisés en 2023 concernant la durabilité et notre taxonomie de l'immobilier commercial vert. Plusieurs processus ont été revus pour faciliter les discussions ainsi que l'émission de prêts verts. Comme il s'agit d'un secteur qui évolue rapidement, la documentation fait l'objet d'une révision continue pour qu'elle demeure d'actualité afin d'améliorer notre offre de service.

## Soutien aux entreprises dans la technologie propre

Au cours du dernier exercice, le groupe Technologie et Innovation a poursuivi son mandat d'offrir des conseils, de l'accompagnement et des services financiers adaptés aux entreprises technologiques à croissance rapide à travers le Canada. Parmi ces entreprises, on retrouve notamment celles du secteur de la technologie propre ayant développé d'importantes innovations logicielles ou matérielles en matière de captage du carbone, d'optimisation énergétique, de carburants durables, de solutions de recharge pour véhicules électriques et d'intelligence climatique.

### MARINELABS

La Banque finance la croissance de MarineLabs, une société qui fournit des données de renseignements côtiers et qui transforme la sécurité maritime en travaillant à la résilience des côtes face aux changements climatiques. Fondée en 2017, cette entreprise basée en Colombie-Britannique offre des données prédictives et en temps réel de la plus grande qualité sur le vent, les vagues et la météo, avec la plus haute résolution au monde, ainsi que des informations basées sur l'intelligence artificielle, à partir de sa flotte croissante d'instruments robustes et connectés à l'infonuagique, à l'échelle de l'Amérique du Nord.





> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

✓ STRATÉGIE

Nos principes ESG

Notre ambition et nos priorités

1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050

2. Accompagner notre clientèle

3. Exercer notre leadership d'influence

> GESTION DES RISQUES

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

## Gestion de patrimoine

### Investissement responsable

Banque Nationale Investissements (BNI), a pour ambition d'être un accélérateur qui favorise la croissance et l'évolution des solutions d'investissement et des services pour aider les investisseuses et investisseurs canadiens à réaliser leurs objectifs financiers.

Avec un volume d'actifs sous gestion de 5,7 G\$ en produits d'investissement responsable au 31 octobre 2024, BNI est engagé à être un acteur du changement vers une finance plus durable. L'équipe a notamment publié un [livre blanc](#) sur l'intégration des risques climatiques au sein de la gestion de portefeuille, en plus de lancer des solutions gérées durables, c'est-à-dire une gamme de portefeuilles diversifiés et adaptés aux différents profils de risque de la clientèle.

Afin de maintenir des standards élevés dans l'accompagnement prodigué à ses client.e.s, une seconde formation sur l'investissement responsable a été offerte en 2024 à près de 1 200 employé.e.s des forces-conseils de la Banque.



Pour en savoir plus, consulter le Rapport sur nos avancées en investissement responsable de BNI dans la section [Investissement responsable](#) sur [bninvestissements.ca](#).

## Marchés financiers

### Programme d'obligations durables

La Banque a développé en 2018 l'un des premiers cadres de référence canadiens pour les émissions d'obligations durables. Ce cadre a fait l'objet d'un examen externe afin de confirmer son harmonisation avec les principes des obligations vertes, les principes des obligations sociales ainsi que les lignes directrices sur les obligations durables de l'Association internationale des marchés des capitaux (ICMA).

Selon ce cadre, les fonds peuvent être utilisés pour financer ou refinancer en totalité ou en partie des entreprises ou des projets admissibles selon neuf catégories, incluant l'énergie renouvelable, les bâtiments durables, le logement abordable et l'accès aux services de base et essentiels. Au 31 octobre 2024, le produit provenant de l'émission des obligations vertes et durables a servi au financement de plus de 3,0 G\$ de projets admissibles.



Pour en savoir plus, consulter le Rapport sur les obligations durables dans la section [Fonds propres et dette](#) sur [bnc.ca](#).

### Services bancaires d'investissement dans la technologie propre

Au cours du dernier exercice, la Banque a poursuivi son accompagnement auprès de plusieurs centaines d'entreprises de technologie propre à travers le Canada grâce au groupe Services bancaires d'investissement dans la technologie propre. Le groupe offre des conseils stratégiques dans cinq secteurs verticaux et a soutenu le déploiement de plus de 4 G\$ au cours des quatre dernières années.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. Accompagner notre clientèle
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

## 2.2 Soutenir le développement du secteur de l'énergie renouvelable

Depuis 2019, la Banque a démontré d'importants progrès au niveau de son engagement initial, celui de faire croître la proportion de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur à celle des prêts liés aux énergies non renouvelables<sup>1</sup>. En 2023, l'exposition totale des prêts liés aux énergies renouvelables a dépassé pour la première fois l'exposition des prêts liés aux énergies non renouvelables.

Nous avons triplé notre financement de projets en énergies renouvelables, pour atteindre 15 G\$ en engagement total de prêts depuis 2019. Cela reflète une approche délibérée et disciplinée pour accroître les investissements d'échelle en énergie renouvelable et pour positionner la Banque parmi les chefs de file en Amérique du Nord. Les progrès que nous avons réalisés à ce jour témoignent de la capacité de la Banque à déployer efficacement son capital, soutenue par l'expertise approfondie de ses équipes et renforcée par des partenariats avec des promoteurs d'énergie renouvelable.

Pour passer à la prochaine étape de notre stratégie, nous fixons une nouvelle cible:

20 G\$
d'engagement total de financement en énergies renouvelables d'ici 2030.

En tenant compte de l'amortissement et des remboursements prévus du portefeuille actuel jusqu'en 2030, cette nouvelle cible représente des engagements supplémentaires de prêts liés aux énergies renouvelables de près de 10 G\$ au cours des six prochaines années.

Ainsi, la Banque réaffirme son appui au secteur en fournissant le capital nécessaire pour renforcer le développement de projets à grande échelle en énergies éolienne, solaire et hydroélectrique. En finançant ces projets, nous visons à contribuer à la diversification de l'approvisionnement en énergie, à l'amélioration de la sécurité énergétique et à l'atténuation des émissions associées à la production d'énergie. Cette approche cadre également avec notre cible de 2030 pour le secteur de la production d'énergie, celle de réduire de 33% l'intensité des émissions de portée 1 – consulter la [page 41](#) pour plus de détails.

### PATTERN ENERGY GROUP LP

La Banque a participé en tant qu'arrangeur principal coordonnateur initial, co-chef de file et co-agent structurant de prêt vert en fournissant une souscription de 775 M\$ US sur le financement de 8,8 G\$ US d'un parc éolien de 3,5 GW et une ligne de transmission de plus de 550 miles, connu sous le nom de SunZia.

Ce projet est développé par un chef de file de développement énergétique, Pattern Energy Group LP, une entreprise en portefeuille de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (CPPIB), et est le plus grand projet d'infrastructure d'énergie propre dans l'histoire des États-Unis<sup>2</sup>.

### SOLAR LANDSCAPE LLC

Solar Landscape LLC est un développeur d'énergie solaire entièrement intégré dans la communauté. Basée dans le New Jersey, cette compagnie appuie son expérience sur plus de 200 projets solaires communautaires représentant plus de 175 MW de capacité.

En octobre 2024, la Banque a agi à titre d'agent structurant vert et d'arrangeur principal coordonnateur pour Solar Landscape LLC dans le cadre d'un prêt vert de 283 M\$ US pour la construction d'un complexe comprenant 101 projets d'énergie solaire photovoltaïque sur toit dans le New Jersey de 107 MW-DC. Ce premier prêt vert avec des co-avantages sociaux pour Solar Landscape LLC est inspiré des principes de prêt vert (Green Loan Principles) du Loan Syndicated Trading Association et est spécifiquement conçu pour soutenir les investissements en énergie renouvelable.

Ce projet fournira une énergie propre et abordable à des tarifs réduits aux abonnés de la région, conformément aux exigences du programme communautaire d'énergie solaire et aux objectifs d'équité de l'État du New Jersey. Au moins 51% de la production sera vendue à des abonné.e.s à revenu faible et moyen. La compagnie rendra également compte du pourcentage de production dédiée à cette clientèle.

<sup>1</sup> La composition du secteur des prêts liés aux énergies non renouvelables inclut les emprunteurs de l'industrie des services publics (les pipelines et ceux liés à la production, au transport et à la distribution d'électricité et de gaz naturel), de l'industrie du pétrole et de gaz, ainsi que de l'industrie des mines de charbon thermique. La composition du secteur des prêts liés aux énergies renouvelables comprend principalement les activités liées à la production d'hydroélectricité, d'énergies solaire et éolienne et leurs infrastructures de transmission et de distribution.

<sup>2</sup> Source: SunZia Wind and Transmission, <https://patternenergy.com/projects/sunzia>.



> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

✓ STRATÉGIE

Nos principes ESG

Notre ambition  
et nos priorités

1. Atteindre le net-zéro  
d'ici 2050

2. Accompagner  
notre clientèle

**3. Exercer notre  
leadership d'influence**

> GESTION  
DES RISQUES

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

## 3. Exercer notre leadership d'influence

### 3.1 Raffiner notre stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement de la Banque auprès de ses parties prenantes est établie pour renforcer notre objectif commun de transition vers une économie faible en carbone. La Banque travaille en étroite collaboration avec sa clientèle, ses pairs du secteur bancaire, les organismes réglementaires, les organisations internationales, les instances gouvernementales et ses actionnaires et investisseurs pour discuter des enjeux les plus courants liés aux changements climatiques. Dans le cadre de ces discussions, la Banque suit une ligne directrice qui établit certaines priorités en matière de dialogue et d'engagement avec les parties prenantes.

#### Engagement auprès de la clientèle

Nous visons à soutenir notre clientèle dans la transition vers une économie faible en carbone, en l'accompagnant et en la conseillant.

Nous avons un processus en place, par le biais d'un questionnaire ESG, pour mieux comprendre le niveau de maturité de notre clientèle par rapport à sa transition pour les secteurs les plus émetteurs. Les secteurs qui font face aux risques climatiques et de transition les plus élevés sont priorisés considérant l'importance du montant autorisé mis à leur disposition. Nous veillons à aider ces client.e.s par de l'engagement et des conseils stratégiques et de financement, en fonction de leur situation géographique et de leur environnement économique.

#### Engagement auprès du secteur bancaire

La Banque collabore à plusieurs initiatives collectives nationales et internationales liées à la lutte contre les changements climatiques auprès de pairs du secteur bancaire. Les activités au sein de ces initiatives incluent notamment :

- › la normalisation des méthodologies de calcul des émissions financées;
- › le suivi des meilleures pratiques et des nouvelles réglementations;
- › la gouvernance et l'alignement global des divulgations liées aux changements climatiques.

#### Engagement auprès du secteur public

La Banque participe à un éventail d'initiatives, incluant des consultations publiques, tables rondes, sondages, conférences et forums pour améliorer les pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques et pour la transition vers une économie faible en carbone. En voici quelques exemples :

- › Le soutien et la participation au Sommet de la finance durable, un événement d'envergure organisé par Finance Montréal.
- › La participation d'une délégation à la Climate Week de New York, qui vise à trouver des solutions à la crise climatique. En 2024, Banque Nationale Marchés financiers a organisé un événement exclusif pour nos client.e.s sur l'influence du contexte politique américain actuel sur les politiques climatiques.
- › La participation à un groupe de travail sous le leadership du Circular Economy Leadership Canada (CELC) et de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), ayant mené à l'élaboration d'un nouveau guide de taxonomie pour l'économie circulaire, permettant ainsi au Canada de contribuer au dialogue mondial sur la finance circulaire.
- › La signature d'une lettre ouverte de l'organisation Clean50, demandant au gouvernement fédéral de mettre en œuvre une taxonomie de l'investissement durable le plus rapidement possible.
- › La participation aux consultations publiques des organismes réglementaires auprès de différentes industries (International Sustainability Standards Board (ISSB), Canadian Sustainability Standards Board (CSSB), Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)).



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- Nos principes ESG
- Notre ambition et nos priorités
- 1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050
- 2. Accompagner notre clientèle
- 3. Exercer notre leadership d'influence
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

**Tableau 5 – Implication de la Banque auprès d’initiatives nationales et internationales de lutte contre les changements climatiques**

Initiatives nationales et internationales	Implication de la Banque
Association des banquiers canadiens (ABC)	L'ABC permet au secteur de maintenir un dialogue avec plusieurs parties prenantes dont les instances réglementaires et gouvernementales sur diverses questions et politiques qui touchent les institutions financières. Nous participons à un certain nombre de comités de travail de cette organisation, dont plusieurs traitent des questions climatiques.
Association des gestionnaires de risques (RMA) – Consortium sur le climat	En tant que membre depuis 2021, la Banque s’est engagée à élaborer des cadres et des recommandations pour les principes de gouvernance, de divulgation et de gestion des risques, à partager ses expériences avec les pairs et à contribuer à faire avancer le secteur sur le thème du risque climatique.
Carbon Disclosure Project (CDP)	La Banque participe à l’exercice de déclaration du CDP depuis 2010, et publie annuellement les réponses à ce questionnaire qui a pour objectif de mesurer nos occasions et risques climatiques.
Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable (Finance Montréal)	La Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable est une charte d’engagements des acteurs du secteur financier québécois en faveur d’une finance qui repose sur des principes responsables. La Banque est devenue signataire de la déclaration en octobre 2021.
Engagement climatique Canada (ECC)	BNI est signataire fondatrice de l’initiative ECC depuis 2021, qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices pour promouvoir une transition juste vers une économie net-zéro émission.
Groupe de travail sur l’information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)	La Banque utilise les recommandations du GIFCC afin de publier annuellement son rapport climatique qui présente les occasions et risques climatiques et comment nous en faisons la gestion. Le GIFCC est dorénavant intégré à l’ISSB et nous suivons activement l’élaboration des nouvelles normes en matière de divulgation.
Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l’environnement (UNEP FI)	La Banque apporte un soutien continu à l’UNEP FI depuis des années. Dans le cadre de ce soutien, la Banque traite de nombreux sujets avec la communauté de l’UNEP FI, y compris le climat et la biodiversité.
International Capital Market Association (ICMA)	La Banque a élaboré un cadre de référence en vue d’émettre des obligations durables conformément aux Principes applicables aux obligations vertes et aux Principes applicables aux obligations sociales de l’ICMA, une association qui représente des institutions financières actives dans les marchés des capitaux mondiaux.
Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies	Nous utilisons les ODD à titre de guide pour l’élaboration de nos initiatives et engagements. Nous contribuons à 12 des 17 ODD et ces actions sont décrites dans le <a href="#">Rapport de durabilité 2024</a> .
Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF)	En 2021, la Banque a rejoint le PCAF, un partenariat mondial d’institutions financières qui collaborent à l’élaboration d’une approche rigoureuse pour évaluer et divulguer les émissions de GES résultant de leurs activités de financement et d’investissement. La Banque est un membre actif du groupe de travail contribuant à l’amélioration des méthodologies et de la qualité des données climatiques.
Principes bancaires responsables (PRB) des Nations Unies	La Banque est devenue signataire fondatrice des PRB en 2019. Ce cadre unique de référence vise l’alignement des stratégies et pratiques des banques signataires avec les ODD et l’Accord de Paris. La Banque publie annuellement un rapport qui fait état de son progrès.
Principes pour l’investissement responsables (PRI) des Nations Unies	Depuis 2019, BNI est signataire des PRI, le principal promoteur mondial de l’investissement responsable qui s’appuie sur un réseau international de signataires intégrant les facteurs ESG dans l’analyse d’investissement, la prise de décisions et les pratiques d’actionnariat.



> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

> STRATÉGIE

✓ GESTION  
DES RISQUES

Gouvernance

Identification

Évaluation

Gestion et suivi

Reddition

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

# Gestion des risques

Conformément aux attentes réglementaires et consciente de son rôle pour soutenir la transition vers une économie faible en carbone, la Banque continue d'intégrer les enjeux climatiques dans son cadre de gestion des risques.

Le risque climatique représente la possibilité que les conséquences des changements climatiques entraînent, à court (moins de trois ans), moyen (trois à dix ans) et long (plus de dix ans) termes, une perte de valeur financière pour la Banque ou affectent ses activités.

On peut définir les risques climatiques selon deux types :

- › **Risques physiques** : impacts potentiels de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques aigus (événements météorologiques extrêmes) ou chroniques (augmentation de la fréquence et de la gravité des incendies de forêt, des inondations ou encore hausse du niveau de la mer).
- › **Risques de transition** : impacts potentiels de l'évolution vers une économie faible en carbone par des changements technologiques, des orientations politiques ou publiques visant à réduire les émissions, ou encore des changements réglementaires. Ces impacts peuvent avoir un effet non seulement sur l'économie, mais aussi sur des secteurs d'activité et des portefeuilles spécifiques.

Les risques climatiques peuvent aussi avoir une incidence sur les risques inhérents à nos activités comme le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement ainsi que le risque opérationnel. De plus, l'évolution rapide de l'environnement réglementaire à l'échelle mondiale, les engagements et cadres auxquels nous adhérons et les attentes des parties prenantes peuvent constituer un risque de réputation et de non-conformité, en plus d'augmenter les risques de poursuites judiciaires. La Banque est exposée à ces risques de manière directe par ses propres activités et de manière indirecte par les activités de sa clientèle.





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- ▼ **GESTION DES RISQUES**
- Gouvernance**
- Identification
- Évaluation
- Gestion et suivi
- Reddition
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# Gouvernance

## Notre appétit pour le risque

L'appétit pour le risque représente le niveau global de risque que la Banque est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. Les cibles d'appétit pour le risque sont établies en tenant compte des attentes de nos parties prenantes, notamment notre clientèle, nos employé.e.s, les communautés où nous sommes présents, nos actionnaires et les organismes réglementaires. La direction de la Banque et les secteurs d'affaires sont impliqués dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. La Banque exprime son appétit pour le risque climatique par l'entremise de principes directeurs et d'énoncés qui ont pour but l'atteinte de nos priorités et engagements ESG. La surveillance est effectuée par des indicateurs climatiques qui sont alignés avec les priorités de la Banque: réduire les émissions de nos activités opérationnelles et de financement et soutenir le développement du secteur de l'énergie renouvelable. Les résultats sont présentés trimestriellement au comité de gestion des risques du Conseil.

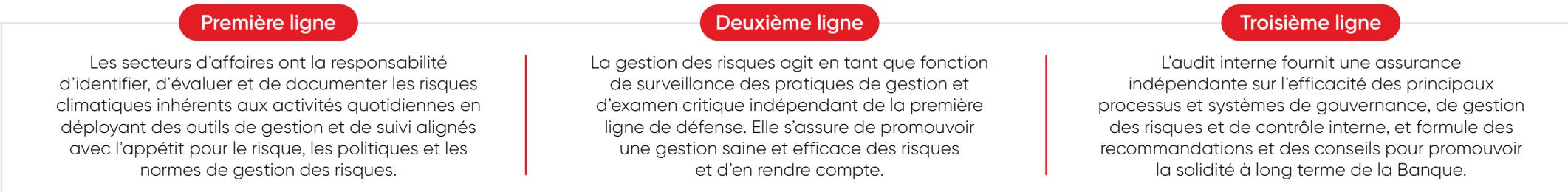
## Cadre de gestion des risques

En 2024, une norme sur la gestion du risque climatique a été développée afin d'établir un cadre uniforme à travers toute l'organisation. Le cadre repose sur quatre dimensions: l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi ainsi que la reddition (figure 2). Pour la gestion des risques climatiques, la Banque utilise la même gouvernance que celle en place pour l'ensemble de ses risques. Il s'agit d'un modèle basé sur trois lignes de défense qui définit clairement les rôles et responsabilités de chacune d'elles et permet l'utilisation d'un cadre de gestion efficace (figure 3). Les équipes de gestion des risques, en tant que deuxième ligne de défense, s'assurent de promouvoir une gestion saine et efficace des risques auxquels la Banque fait face. La notion de risque climatique est également introduite dans plusieurs de nos politiques et dans les activités internes de gestion des risques qui alimentent l'inventaire des risques et le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Nous surveillons l'évaluation et la mitigation du risque ainsi que la capitalisation requise, au besoin.

Figure 2 – Cadre de gestion des risques climatiques



Figure 3 – Rôles et responsabilités des trois lignes de défense de la Banque





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- Gouvernance
- Identification
- Évaluation
- Gestion et suivi
- Reddition
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# Identification

La Banque a mis en place des outils internes qui recensent et documentent les risques climatiques. Ces outils permettent aux utilisateurs de mieux comprendre leurs répercussions transversales sur l'ensemble des autres risques auxquels la Banque fait face. Le tableau 6 illustre comment les catégories de risques climatiques peuvent potentiellement avoir une incidence sur les activités de notre clientèle et sur nos opérations par différents canaux de transmission, et comment nous les mitigeons.

**Tableau 6 – Impacts potentiels du risque climatique sur les risques principaux à court (CT), moyen (MT) ou long (LT) terme**

Risques principaux	Impacts	Horizons	Actions de mitigation
Risque de crédit	<b>Risque physique</b> – Dommages aux sûretés détenues sur les prêts bancaires et perturbation potentielle de la chaîne d'approvisionnement des client.e.s pouvant entraîner une diminution de leur capacité de remboursement ou une hausse de la perte en cas de défaut.	CT, MT, LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Évaluation de la vulnérabilité du portefeuille de prêts, segmenté en cinq niveaux en fonction de la sensibilité au risque climatique (de très faible à très élevée).</li> <li>› Analyse de scénarios climatiques pour évaluer l'impact financier sur les provisions pour pertes de crédit.</li> <li>› Processus de détermination des limites de concentration pour certains secteurs d'activité pour tenir compte des impacts potentiels du risque climatique.</li> </ul>
	<b>Risque de transition</b> – Augmentation de la probabilité de défaut en raison de l'augmentation des coûts ou la diminution des revenus liés à la transition vers une économie faible en carbone. Hausse de la perte en cas de défaut suivant une diminution de la valeur des actifs en garantie en raison de leur désuétude vis-à-vis la transition énergétique.	MT, LT	
Risque de marché	<b>Risque physique</b> – Instabilité de la production dans le secteur primaire des entreprises, ce qui pourrait entraîner une volatilité accrue des prix des matières premières.	MT, LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Intégration des conséquences des événements climatiques dans des scénarios économiques et financiers plus larges utilisés dans les tests de tension exécutés périodiquement par les équipes de risques de marché.</li> </ul>
	<b>Risque de transition</b> – Impacts sur les variables de marché, telles que les prix des actions et des matières premières, à la suite du renforcement des réglementations et des fluctuations de la demande de produits et services dans les secteurs émetteurs.	MT, LT	
Risque opérationnel	<b>Risque physique</b> – Perturbations des opérations quotidiennes, dommages aux infrastructures critiques et augmentation de la probabilité de temps d'arrêt.	CT, MT, LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Portée élargie de la taxonomie des risques opérationnels pour mieux identifier la sensibilité de nos propres opérations aux événements climatiques.</li> <li>› Programme de gestion des risques de catastrophe qui prend en compte divers scénarios pour évaluer l'impact des événements météorologiques extrêmes sur nos opérations.</li> </ul>
	<b>Risque de transition</b> – Impacts de nouvelles législations et/ou réglementations dont les exigences pourraient conduire à des changements importants dans les processus, entraînant une augmentation des coûts.	MT, LT	



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- Gouvernance
- Identification
- Évaluation
- Gestion et suivi
- Reddition
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

Risques principaux	Impacts	Horizons	Actions de mitigation
Risque de réputation	<b>Risque de transition</b> – Perceptions négatives liées à des décisions de financement et d’investissement pour les secteurs émetteurs qui pourraient être considérées non-alignées avec les attentes de nos parties prenantes.	CT, MT, LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Communication ouverte et transparente avec les parties prenantes sur leurs préoccupations par rapport aux enjeux climatiques et assurer la gestion des enjeux climatiques émergents.</li> <li>› Revue trimestrielle et reddition de compte au comité de gestion des risques du Conseil.</li> </ul>
Risque légal	<b>Risque de transition</b> – Désalignement de la gestion et de la divulgation entourant les risques climatiques considéré comme de l’écoblanchiment et entraînant des poursuites judiciaires de la part de parties prenantes et des sanctions financières substantielles.	MT, LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Divulgation soumise à un processus de gouvernance rigoureux incluant une validation du Conseil.</li> <li>› Vigie des exigences réglementaires effectuée en continu.</li> </ul>
Risque de tiers	<b>Risque physique</b> – Perturbations opérationnelles chez les fournisseurs et les prestataires de services, affectant potentiellement la chaîne d’approvisionnement et le niveau de services attendu de la Banque.	CT, MT, LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Évaluation de l’impact d’événements météorologiques extrêmes sur la chaîne d’approvisionnement et les tiers intégrée au programme de gestion des risques de catastrophe.</li> </ul>
Risque lié à la continuité des affaires	<b>Risque physique</b> – Perturbations opérationnelles menaçant la continuité des affaires de la Banque.	CT, MT, LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Programme de gestion des risques de catastrophe qui prend en compte divers scénarios pour évaluer l’impact des événements météorologiques extrêmes sur nos opérations.</li> </ul>
	<b>Risque de transition</b> – Augmentation des coûts et du risque de non-conformité et de responsabilités juridiques, menaçant la continuité des affaires de la Banque en raison d’une nouvelle loi et/ou réglementation.	CT, MT, LT	
Risque stratégique	<b>Risque de transition</b> – Incapacité de la Banque à mettre en œuvre des stratégies et des processus décisionnels pour faire face à la transition et aux changements associés dans l’environnement des affaires.	LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Trois priorités climatiques et un plan de mise en œuvre encadré par des activités de financement et d’investissement structurées, qui intègrent des engagements, des cibles et un processus de gouvernance rigoureux.</li> </ul>



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- Gouvernance
- Identification
- Évaluation
- Gestion et suivi
- Reddition
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# Évaluation

La Banque surveille proactivement l'exposition aux risques climatiques de ses secteurs d'activité par rapport à son appétit pour le risque et ses limites établies. Les risques principaux et émergents sont, entres autres, ceux qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation, le modèle d'affaires ou encore la stratégie à long terme de la Banque. Il s'agit notamment des risques de crédit, de marché et opérationnels. Diverses analyses de scénarios climatiques sont effectuées afin de soutenir l'évaluation de l'impact des risques climatiques sur nos principaux risques.

L'exposition de la Banque au risque de crédit lié aux changements climatiques est évaluée à travers différents mécanismes de contrôle et de surveillance. Par exemple, une évaluation qualitative de la vulnérabilité du portefeuille de prêts aux risques physiques et de transition est effectuée pour l'ensemble des activités de financement. Plus spécifiquement, cette analyse est segmentée en cinq niveaux selon une sensibilité aux risques climatiques (de très faible à très élevée) et se perfectionne avec le temps en fonction de nos activités d'évaluation et d'analyse de scénarios.

Le risque de concentration du portefeuille de prêts est évalué périodiquement afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact significatif lié aux changements climatiques. Une matrice croisant les risques physiques et de transition par secteur d'activité et par industrie est utilisée depuis 2020, ce qui permet d'avoir une meilleure vision des secteurs les plus vulnérables au risque climatique (tableau 7).

Ces initiatives permettent un alignement des priorités et la mise en place de mesures concrètes dans le processus de révision périodique des limites sectorielles où chaque secteur a une section détaillant les risques climatiques inhérents, incluant une évaluation des risques physiques et de transition. La Banque surveille l'évolution des tendances et des méthodologies de calcul, et participe activement aux divers groupes de discussion de l'industrie.

## Analyse de scénarios climatiques

Depuis quatre ans, la Banque effectue des analyses d'impact des risques physiques et de transition sur son portefeuille de prêts à partir de différents scénarios climatiques. Ces analyses permettent de quantifier l'impact climatique potentiel sur les activités et les performances financières des actifs, selon plusieurs scénarios plausibles. Ceci contribue à faciliter la prise de décision ainsi que les stratégies d'atténuation sur divers horizons de temps. Ces impacts financiers peuvent ensuite être utilisés pour produire des estimations de pertes attendues (PA) des portefeuilles, des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (PCD) pour chaque scénario étudié.

En 2024, nous avons pris part à un exercice d'analyse de scénarios climatiques inspiré du projet pilote d'une banque centrale internationale. Cette initiative nous a permis d'évaluer nos capacités à participer à un exercice de cette ampleur et de faire progresser nos méthodes d'analyses. Cet exercice a été appliqué sur un échantillon d'entreprises issues de secteurs vulnérables tels que la production d'énergie, de pétrole et gaz, ainsi que sur des immeubles résidentiels et commerciaux. Pour le risque physique, nous avons utilisé des données comme la géolocalisation ou le type d'événements météorologiques. Pour le risque de transition, nous avons utilisé certains éléments des états financiers, les émissions de GES ou encore le plan de transition.

La Banque a aussi participé à l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) du BSIF qui servira à mesurer l'exposition des institutions financières aux risques climatiques et qui permettra de mieux comprendre les effets de ces derniers sur les institutions, leurs contreparties et le secteur dans son ensemble. À travers cet exercice, la Banque a continué d'accroître ses capacités et sa compréhension des analyses de scénarios climatiques.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- Gouvernance
- Identification
- Évaluation
- Gestion et suivi
- Reddition
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

Tableau 7 – Vulnérabilité du portefeuille de prêts aux risques climatiques au 31 octobre 2024<sup>1</sup>

Portefeuille de prêts	Risque physique	Risque de transition	Part du portefeuille de prêts (%)	Exposition au risque de crédit (M\$)
Hypothèques résidentielles	Modéré	Faible	26%	89 766
Crédits rotatifs admissibles	Faible	Faible	4%	15 202
Autres prêts aux particuliers	Faible	Faible	6%	19 800
Agriculture	Élevé	Modéré	3%	8 733
Pétrole et gaz	Élevé	Très élevé	1%	3 806
Mines	Modéré	Élevé	1%	3 765
Services publics	Élevé	Modéré	5%	18 319
Pipelines	Modéré	Très élevé	1%	5 042
Constructions non immobilières	Faible	Modéré	1%	3 220
Fabrication	Élevé	Élevé	3%	11 659
Commerce de gros	Modéré	Faible	1%	4 029
Commerce de détail	Modéré	Faible	2%	5 435
Transports	Élevé	Modéré	2%	5 675
Communications	Faible	Faible	1%	4 010
Finance et assurances	Modéré	Modéré	15%	50 702
Services immobiliers et constructions	Élevé	Modéré	8%	27 867
Services professionnels	Très faible	Très faible	1%	3 820
Éducation et soins de santé	Faible	Très faible	1%	3 966
Autres services	Faible	Faible	3%	10 423
Gouvernement	Modéré	Modéré	9%	30 178
Autres	Modéré	Modéré	6%	19 723
<b>Total</b>			<b>100%</b>	<b>345 140</b>

Évaluation du risque

Très faible
Faible
Modéré
Élevé
Très élevé

Pour en savoir plus sur la gestion du portefeuille par secteur, consulter la section Gestion du portefeuille de prêts à la [page 27](#).

<sup>1</sup> Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le Rapport annuel 2024 à la page 87. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers : Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2024 à la page 25.



> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

> STRATÉGIE

▼ GESTION  
DES RISQUES

Gouvernance

Identification

Évaluation

**Gestion et suivi**

Reddition

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

## Gestion et suivi

L'évolution rapide des environnements économique, réglementaire, technologique et de marché peut avoir une incidence sur certaines ou l'ensemble des activités de la Banque. Nous ne pouvons pas prévoir l'efficacité des politiques publiques ou l'évolution de la réglementation. Cela dit, nous devons maintenir notre vigilance afin de réduire notre exposition à ces risques et saisir de nouvelles occasions de croissance. Nous allons continuer de suivre de près les développements à ce sujet et poursuivre la mise en œuvre de notre cadre de gestion des risques climatiques. De plus, nous formons les équipes à travers l'organisation sur la gestion du risque climatique, particulièrement les personnes en première ligne de défense ayant un contact direct avec la clientèle.

Également, dans le but de faire évoluer l'intégration des risques climatiques, la Banque continuera d'optimiser ses cadres existants :

- › Plans de continuité des affaires
- › Programme de gestion des risques opérationnels
- › Programme de gestion des risques de catastrophe

### Gestion du portefeuille de prêts

L'intégration du risque climatique se fait sous forme de vérification diligente, notamment pour le processus d'octroi de crédit. Les secteurs d'activité les plus émetteurs de GES ont été priorisés, en considérant les montants d'engagements mis à leur disposition. Ces secteurs incluent notamment ceux du pétrole et du gaz, de l'immobilier, des mines, du transport et des activités industrielles tels qu'identifiés par PCAF.

Notre cadre d'analyse du risque de crédit inclut un questionnaire sur les enjeux ESG et climatiques auxquels font face nos client.e.s. Il prévoit notamment la collecte d'informations sur l'empreinte carbone, une classification face aux risques climatiques selon le secteur d'activité et l'industrie, le positionnement stratégique et l'existence d'un plan de transition (engagements, cibles de réduction, diversification des activités).

Depuis 2023, nous récoltons des informations de nos client.e.s pour tout le portefeuille des grandes entreprises et celui de l'immobilier commercial. À l'aide de ces données, nous évaluons, entre autres, les risques physiques aigus et chroniques propres à chaque client.e, le pourcentage des actifs détenus dans les régions sensibles au climat et les risques liés à leur chaîne d'approvisionnement. Pour le risque de transition, nous analysons leurs mesures de transition énergétique, leur utilisation d'analyses de scénarios climatiques et l'effet des réglementations actuelles ou futures sur leurs activités. Ces différents sujets sont abordés avec nos client.e.s, au moins une fois par année, lors du processus d'octroi, de révision et de renouvellement de crédit. Cette collecte d'informations nous permet d'accompagner et de soutenir adéquatement nos client.e.s dans leur transition.

De plus, afin d'assurer une saine gestion du risque de crédit, chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des secteurs d'affaires, selon l'envergure et le niveau de risque de la transaction de crédit envisagée. Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoir stipulée dans la politique interne de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont soumis à un processus d'approbation par différents paliers hiérarchiques. Le comité des risques globaux, composé de membres de la haute direction, approuve et surveille tous les crédits d'envergure, incluant le volet sur les risques climatiques. Les demandes de crédit qui dépassent l'autorité de la direction sont soumises pour approbation au comité de gestion des risques du Conseil.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- ✓ **GESTION DES RISQUES**
- Gouvernance
- Identification
- Évaluation
- Gestion et suivi
- Reddition**
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

# Reddition

L'identification, l'évaluation et la gestion des risques climatiques font partie de nos divulgations internes et externes. Des rapports internes sont présentés périodiquement à la haute direction, à des comités exécutifs et au comité de gestion des risques du Conseil suivant la gouvernance établie. Une reddition de compte externe, notamment dans ce rapport et dans le rapport annuel, est également effectuée pour informer nos parties prenantes de l'avancement de nos travaux.





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

# Mesures et cibles

Afin de lutter contre les changements climatiques, la Banque a mis en œuvre différentes mesures et cibles visant à réduire ses émissions de GES.

## Émissions de nos activités opérationnelles

### Cible et périmètre



**25 %** de réduction des émissions de GES de nos activités opérationnelles d'ici la fin de 2025 par rapport à 2019.

Cette cible couvre les émissions de portée 1, 2 et 3. Celles de portée 3 incluent seulement les déplacements d'affaires de notre personnel et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement. Cette cible comprend les activités de la Banque au Canada et aux États-Unis, ainsi que celles de notre filiale à Dublin, notre succursale à Londres et nos bureaux de représentation à l'étranger et exclut nos activités au Cambodge et en Thaïlande.

 Pour en savoir plus sur l'empreinte opérationnelle totale de la Banque, consulter l'Annexe 2 à la [page 46](#).

### Méthodologie

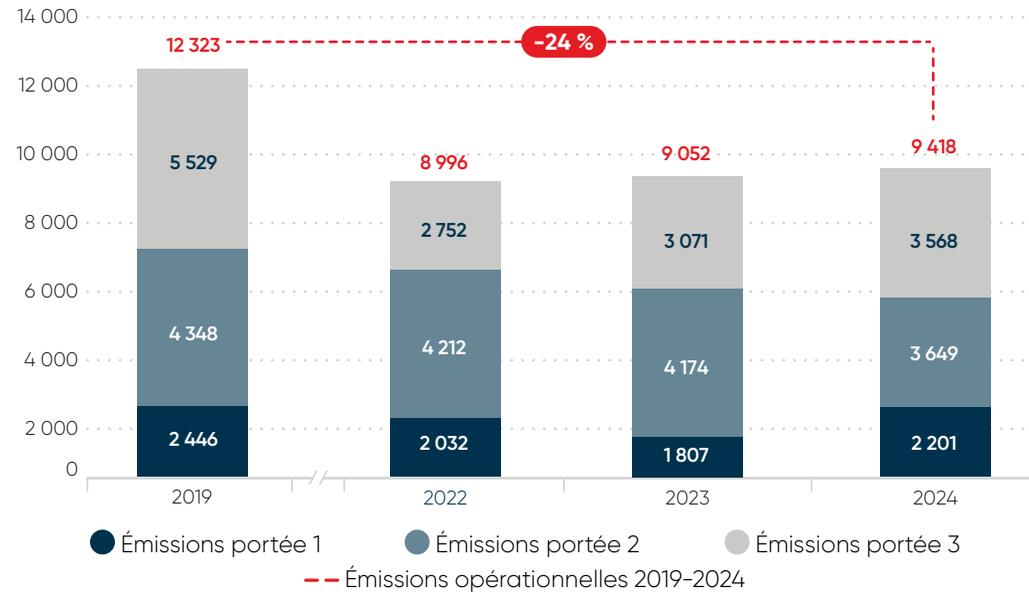
Cette cible en absolue est basée sur la science en utilisant l'approche de contraction absolue (Absolute Contraction Approach) du Science Based Targets initiative (SBTi) qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Pour faire le suivi de cette cible, la Banque comptabilise ses émissions en fonction de la méthodologie du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Les émissions de GES sont rapportées en tonnes de dioxyde de carbone équivalent (tCO<sub>2</sub>éq). Elles sont réparties selon les catégories suivantes :

- Émissions de portée 1** · Consommation de combustibles, réfrigérants pour les systèmes de climatisation et le parc automobile.
- Émissions de portée 2** · Achats d'électricité et achats de vapeur.
- Émissions de portée 3** · Déplacements d'affaires du personnel et consommation de papier seulement.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

Figure 4 – Émissions de nos activités opérationnelles entre 2019 et 2024 (tCO<sub>2</sub>éq)



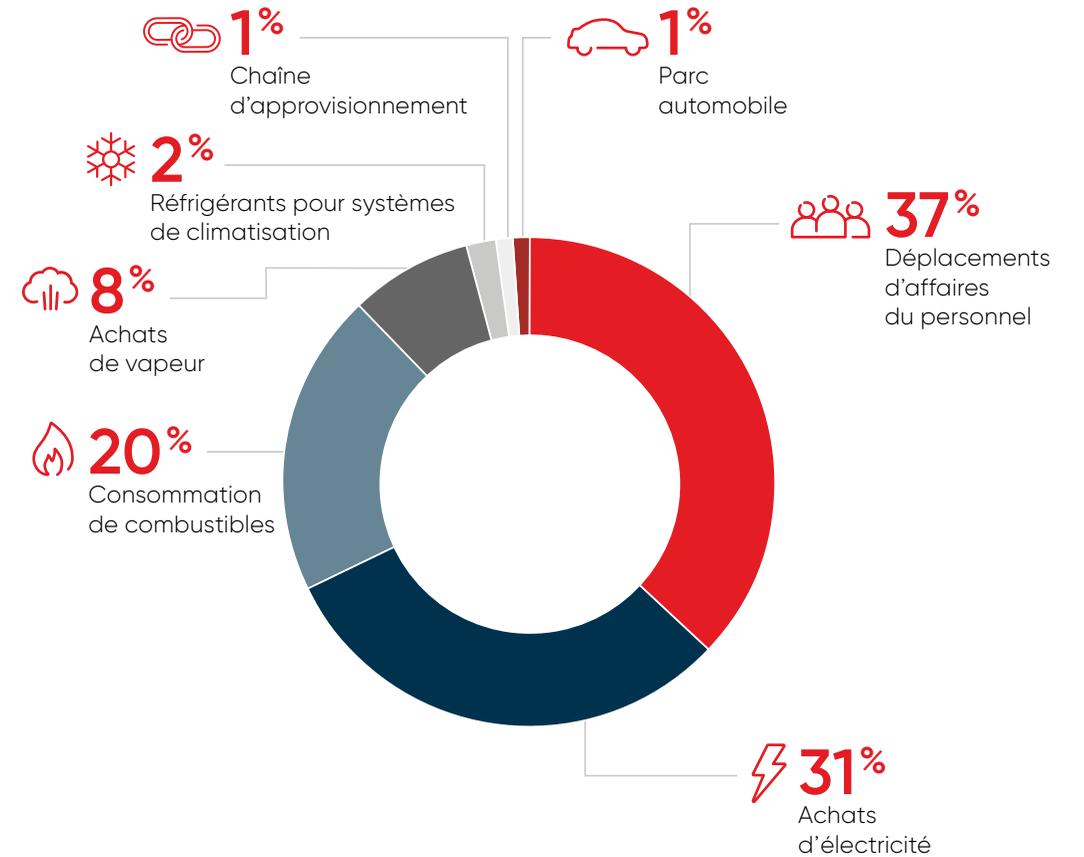
### Résultat 2024

**↓24%** de réduction des émissions de nos activités opérationnelles par rapport à 2019.

### Progrès réalisés

- Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre cible pour 2025. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives permettant d'améliorer notre efficacité énergétique, comme :
- › la mise en place d'un système novateur de gestion de la consommation énergétique dans plus de 260 succursales au Canada, dont 25 nouveaux sites en 2024;
  - › l'intégration des critères du système d'évaluation LEED lors d'ouverture, de relocalisation ou de réaménagement de succursales au Canada, dont 24 succursales en 2024;
  - › la construction de notre nouveau siège social visant l'atteinte des normes LEED v4 Or et l'emménagement des équipes dans des espaces de bureau optimisés;
  - › la consommation d'électricité provenant à 77% de sources renouvelables (hydroélectricité, énergies solaire et éolienne, et gaz naturel renouvelable) en raison de la part importante de l'hydroélectricité dans les réseaux électriques provinciaux.

Figure 5 – Répartition des émissions opérationnelles en fonction des catégories du GHG Protocol pour 2024





- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES
  - Émissions de nos activités opérationnelles
  - Actifs liés au carbone**
  - Émissions financées
  - Cibles de réduction intermédiaires
  - Prochaines étapes
- > ANNEXES

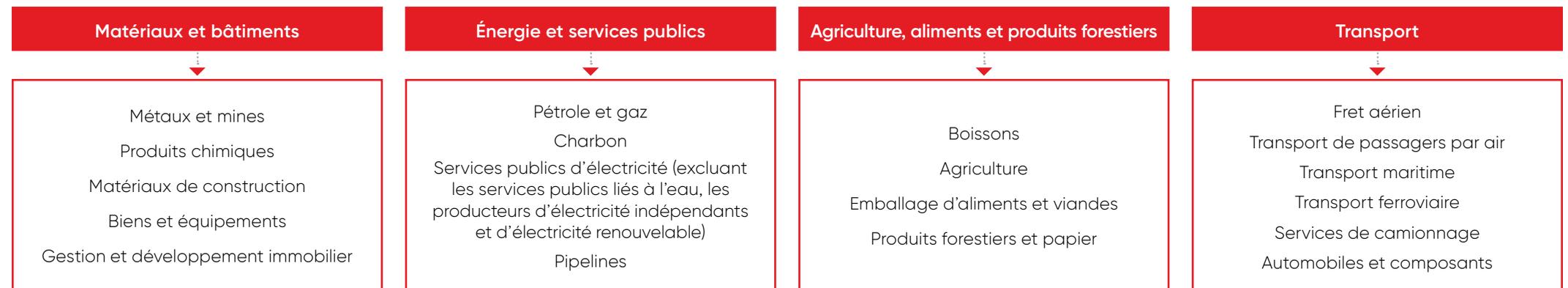
# Actifs liés au carbone

Les actifs liés au carbone tels que définis dans les recommandations du GIFCC représentent 20 % de notre exposition totale au risque de crédit<sup>1</sup> (tableau 8). Depuis 2021, cet indicateur est suivi dans nos mesures de surveillance du risque de concentration et il est pris en compte dans le processus de gestion des limites sectorielles.

Tableau 8 – Actifs liés au carbone

Paramètres de rendement		Exposition aux risques de crédit (G\$)		
		2024	2023	2022
Exposition totale aux risques de crédit		345,1	323,8	308,0
Actifs totaux liés au carbone		68,0	62,3	59,9
Actifs liés au carbone par secteur	Matériaux et bâtiments	38,2	35,3	33,4
	Énergie et services publics	13,7	12,4	12,0
	Agriculture, aliments et produits forestiers	12,5	11,4	11,3
	Transport	3,6	3,2	3,2

Figure 6 – Secteurs d'activité inclus dans les actifs liés au carbone



<sup>1</sup> Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit. Ils incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan de nos portefeuilles de prêts Particuliers et Autres que particuliers tels que présentés dans le [Rapport annuel 2024](#) à la page 87. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers : [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 - Quatrième trimestre 2024](#) à la page 25.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES

Émissions de nos activités opérationnelles

---

Actifs liés au carbone

Émissions financées

---

Cibles de réduction intermédiaires

Prochaines étapes

---

> ANNEXES

# Émissions financées

La Banque s'est engagée à aligner ses activités de financement sur son objectif net-zéro d'ici 2050 et, par conséquent, évalue ses émissions financées et produit des rapports à ce sujet chaque année.

Pour ce faire, la Banque a rejoint le PCAF en 2021, une norme qui s'appuie sur le GHG Protocol et qui fournit des lignes directrices pour calculer les émissions financées pour différentes catégories d'actifs.

En 2024, nous avons réalisé des progrès dans l'évaluation et l'estimation des émissions financées de la Banque. En particulier, nous avons amélioré la qualité des données dans le secteur des services publics en faisant appel à des fournisseurs de données externes et dans le sous-secteur des producteurs laitiers en mettant au point des facteurs

d'émission à l'aide des données de production provenant de clients clés. Cette année, la Banque a également divulgué ses émissions financées de portée 3 pour le secteur minier.

Le tableau 9 présente les émissions financées de la Banque selon les catégories d'actifs définies par le PCAF pour le segment Particuliers. Les émissions financées liées aux prêts Autres que particuliers sont présentées selon les secteurs les plus intensifs en carbone et sont basées sur les méthodologies du PCAF (prêts aux entreprises, financement de projets et immobilier commercial). Les émissions de portée 1 et 2 de ces secteurs représentent près de 80% du total des émissions financées de la Banque liées aux prêts autres que particuliers. La méthodologie utilisée pour calculer ces émissions est décrite dans la section suivante.

**Tableau 9 – Émissions financées au 31 octobre 2023**

Prêts et acceptations <sup>1</sup>	Prêts bruts <sup>2</sup> (M\$)	Émissions financées (MtCO <sub>2</sub> éq)	Intensité à l'échelle du portefeuille <sup>3</sup> (tCO <sub>2</sub> éq/M\$)	Qualité des données du PCAF
<b>Particuliers</b>	<b>67 882</b>	<b>0,9</b>	<b>13</b>	<b>4,3</b>
Prêts hypothécaires résidentiels	62 273	0,4	6	4,4
Prêts pour véhicules automobiles	5 609	0,5	89	3,2
<b>Autres que particuliers</b>	<b>52 768</b>	<b>12,2</b>	<b>231</b>	<b>3,8</b>
Immobilier commercial	25 967	0,3	12	4,5
Agriculture	8 545	1,5	176	3,7
Services publics <sup>4</sup>	12 427	2,3	185	3,0
Transport	2 631	1,2	456	3,9
Pétrole et gaz (portées 1 et 2)	1 826	0,7	383	2,2
Pétrole et gaz (portée 3)		5,3	2 903	3,2
Secteur minier (portées 1 et 2)	1 245	0,6	482	3,1
Secteur minier (portée 3)		0,3	241	3,8
Fabrication de fer et d'acier	56	0,0	0	4,0
Fabrication d'aluminium	70	0,0	0	4,0
Fabrication de ciment	1	0,0	0	5,0
<b>Total</b>	<b>120 650</b>	<b>13,1</b>	<b>109</b>	<b>4,1</b>

1 Les prêts et acceptations représentent la somme des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.  
 2 Ce montant comprend les actifs admissibles au calcul des émissions financées. La répartition des prêts bruts et des acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs définies dans l'accord de Bâle est présentée dans le tableau 9 à la page 127 du Rapport annuel de 2024.  
 3 L'intensité à l'échelle du portefeuille représente le total des émissions financées absolues en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone divisé par le montant des prêts bruts en millions de dollars.  
 4 Pour le secteur des services publics, les émissions financées pour les projets de construction ne sont pas quantifiées en raison de limitations pour évaluer adéquatement les émissions de tiers en amont des projets.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone

---

- Émissions financées

---

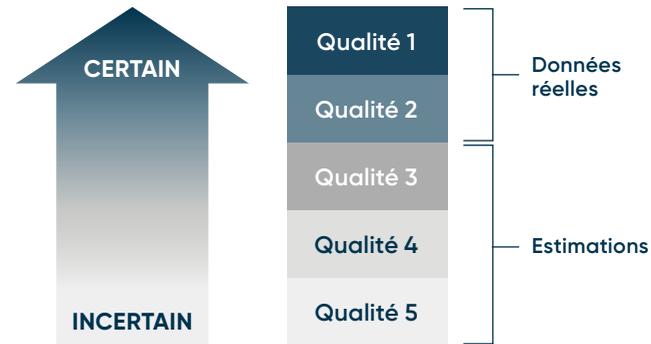
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

## Qualité des données

La Banque priorise les données utilisées pour calculer ses émissions financées selon trois niveaux de qualité (figure 7) :

1. Données divulguées par notre clientèle (qualités 1 et 2)
2. Données calculées avec des proxys basés sur l'activité physique de notre clientèle et spécifiques à leurs opérations (qualité 3)
3. Données quantifiées à l'aide de facteurs économiques basés sur des moyennes sectorielles selon la hiérarchie de la qualité des données du PCAF (qualités 4 et 5)

**Figure 7 – Évaluation de la qualité des données du PCAF**



Nous reconnaissons l'importance d'améliorer la qualité des données et demeurons déterminés à travailler avec nos pairs pour faire progresser les méthodologies et l'exactitude de l'information sur les émissions au fur et à mesure que les données et les meilleures pratiques de l'industrie se développent. Pour atteindre cet objectif, nous avons commencé à transmettre des questionnaires sur les facteurs ESG à la clientèle de nos secteurs les plus émetteurs en carbone, dans le but de simplifier et d'améliorer la collecte et la qualité des données.

## Méthodologie

Les émissions financées sont toujours calculées en multipliant un facteur d'attribution (propre à cette catégorie d'actifs) par les émissions de l'emprunteur ou du bénéficiaire. Le facteur d'attribution est défini comme la part des émissions annuelles totales de GES de l'emprunteur ou du bénéficiaire qui est attribuée aux prêts ou aux investissements<sup>1</sup>.

$$\sum (\text{Facteur d'attribution} \times \text{émissions absolues d'un.e client.e})$$

### Facteurs d'attribution selon la catégorie d'actifs du PCAF

<b>Immobilier commercial et prêts hypothécaires résidentiels</b>	:	$\frac{\text{Encours}}{\text{Valeur de la propriété à l'octroi du prêt}}$
<b>Prêts aux entreprises privées</b>	:	$\frac{\text{Encours}}{\text{Total de la dette et des capitaux propres de l'entreprise}}$
<b>Prêts aux entreprises publiques</b>	:	$\frac{\text{Encours}}{\text{Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités}}$
<b>Prêts pour véhicules automobiles</b>	:	$\frac{\text{Encours}}{\text{Valeur du véhicule à l'octroi du prêt}}$
<b>Financement de projet</b>	:	$\frac{\text{Encours du projet}}{\text{Total de la dette et des capitaux propres du projet}}$

<sup>1</sup> PCAF (2022). The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions. Second Edition, p. 40.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

**Tableau 10 – Méthodologies utilisées pour calculer les émissions financées de notre clientèle**

Données	Méthodologies
Périodes et sources	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Le calcul des émissions financées fait référence au profil de risque de l'emprunteur et combine les encours et la capitalisation boursière des sociétés cotées en bourse au 31 octobre 2023 avec les états financiers et les émissions divulgués par notre clientèle, avec un décalage maximal de deux ans.</li> </ul>
Qualité des données PCAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>› La qualité des données du PCAF est utilisée pour évaluer l'exactitude du calcul des émissions financées. Selon les sources de données et les méthodologies d'estimation utilisées pour calculer les émissions, une note de 1 à 5 (de la plus grande fiabilité à la plus faible) est associée à l'estimation des émissions de portée 1, 2 et 3.</li> <li>› En cas de qualités différentes pour les émissions de portée 1 et 2 d'un.e même client.e, la plus faible qualité a été choisie conformément au PCAF.</li> <li>› Nous avons basé notre calcul des émissions financées sur la deuxième édition de la norme du PCAF, publiée en décembre 2022, qui fournit des lignes directrices pour les actifs suivants: prêts aux entreprises, actions cotées et non cotées, financement de projets, prêts hypothécaires, immobilier commercial et prêts pour véhicules motorisés.</li> <li>› Lorsque de meilleures sources de données n'étaient pas disponibles, nous avons utilisé la version mise à jour de mars 2024 des données du PCAF pour quantifier les émissions financées de qualités 4 et 5.</li> <li>› Les facteurs d'émission fondés sur l'activité économique tirés de l'ensemble de données Exiobase du PCAF sont convertis de l'euro en devises canadiennes et corrigés en fonction de l'inflation, comme le recommande le PCAF.</li> </ul>
Limites et exclusions	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Des analyses comparatives entre les données fournies par le PCAF et les émissions divulguées par notre clientèle ont révélé un niveau élevé d'incertitude dans la quantification des émissions financées de qualité 4 ou 5 de la clientèle des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie. Conformément au PCAF dans ce type de situation, nous avons utilisé des facteurs d'émission moyenne propres au secteur qui étaient mieux alignés avec les résultats observés.</li> <li>› Les émissions financées associées au secteur Financement spécialisé aux États-Unis et International et celles associées à certains prêts hypothécaires titrisés n'ont pu être quantifiées en raison de limitations dans les données.</li> <li>› Dans le cas des entreprises privées, si le total de la dette ou des capitaux propres n'a pas pu être obtenu à partir du bilan d'un.e client.e, nous avons utilisé la valeur totale du bilan (soit la somme des capitaux propres et des passifs totaux, qui est égale au total des actifs du ou de la client.e), comme indiqué par le PCAF.</li> <li>› Nous reconnaissons que les corrections apportées aux chiffres ou aux rapports produits par notre clientèle pourraient avoir une incidence sur la quantification des émissions financées si elles ont lieu après la période établie pour recueillir leurs renseignements. Pour le moment, la Banque ne révisé pas les chiffres présentés dans les déclarations précédentes, sauf si les impacts sont considérés comme matériels.</li> </ul>
Clarifications sur la classification sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>› La catégorie de la fabrication de fer et d'acier comprend les activités de fusion et de fonderie, ainsi que la fabrication de produits.</li> <li>› La catégorie de la fabrication d'aluminium comprend la production primaire d'alumine et d'aluminium, ainsi que le laminage, l'emboutissage, l'extrusion et l'alliage.</li> <li>› La fabrication de ciment comprend également la fabrication de produits en béton.</li> <li>› Les sous-secteurs de la production d'énergie et des pipelines sont inclus dans la catégorie d'actifs des services publics définie dans l'accord de Bâle.</li> </ul>



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires**
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

## Cibles de réduction intermédiaires

La Banque s'est engagée à définir des cibles de réduction des émissions intermédiaires pour nos secteurs matériels intensifs en carbone. Nous avons établi des cibles pour le secteur du pétrole et du gaz en 2021 et pour les secteurs de l'immobilier commercial et de la production d'énergie en 2022.

Cette année, nous avons entrepris un examen complet de notre portefeuille de prêts afin d'évaluer la matérialité financière et environnementale de la Banque. Cette analyse a permis d'améliorer l'encadrement de notre processus d'établissement de cibles et à harmoniser notre méthodologie avec les pratiques de l'industrie.

Nous avons adopté un cadre de priorisation des cibles afin de déterminer les trajectoires à suivre, sélectionner les sous-secteurs d'action et établir des cibles climatiques en fonction de cinq critères clés :

1. Limites sectorielles et plans stratégiques
2. Matérialité financière
3. Matérialité environnementale
4. Disponibilité des données et de la méthodologie
5. Perspectives stratégiques et réglementaires

En 2024, la Banque a évalué les émissions du sous-secteur des producteurs laitiers, qui représente plus de 47 % du portefeuille de prêts agricoles. La Banque a notamment commencé à collaborer avec ses client.e.s. producteurs laitiers à travers des entrevues et un questionnaire quantitatif et qualitatif. Cela a alimenté des discussions avec les client.e.s sur la collecte de données spécifiques au niveau de l'exploitation agricole et nous a aidés à mieux comprendre les défis auxquels ils sont confrontés, leurs considérations environnementales et comment ils s'adaptent aux changements climatiques. Par ailleurs, la Banque a conçu un inventaire de données pour les principales sources de données liées aux produits laitiers et aux cultures, et a développé des proxys d'intensité des émissions physiques estimés à partir des quantités de production de lait obtenues auprès de client.e.s clés, ce qui a conduit à l'amélioration de la qualité des données.

Nous avons révisé nos cibles existantes et nos engagements pour nous assurer qu'ils sont toujours conformes aux plus récentes normes mondiales en matière de durabilité et aux connaissances scientifiques. Nous avons décidé de ne pas leur apporter de changements. La seule mise à jour a été notre profil de référence pour la production d'énergie (voir la section [Production d'énergie](#) pour plus de détails). Nous avons également examiné les progrès réalisés tout au long de l'année pour tous les secteurs et ajouté des initiatives pour atteindre nos cibles de réduction des émissions financées au besoin.

L'approche de la Banque met l'accent sur les secteurs qui représentent la majorité de notre empreinte carbone et les secteurs où nous pouvons avoir le plus d'impact. Nous sommes déterminés à atteindre notre objectif net-zéro d'ici 2050 et nous veillons à ce que nos initiatives soient stratégiquement alignées sur cet objectif. Grâce à la surveillance continue et à l'adaptabilité, nous demeurons attentifs aux progrès et aux innovations de l'industrie.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires**
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

Au 31 octobre 2024, la Banque a établi des cibles intermédiaires pour les secteurs des producteurs de pétrole et de gaz, de l'immobilier commercial et de la production d'énergie, ce qui représente près de 50 % des émissions financées divulguées.

**Tableau 11 – Résumé des cibles de réduction de la Banque**

Secteurs	Portées et unités de mesure des émissions	Intensité de référence de 2019	Cible 2030	Évolution depuis 2019	Scénarios utilisés
Producteurs de pétrole et de gaz	<b>Portées 1 et 2</b> Utilisation de l'énergie par les producteurs de pétrole et de gaz (tCO <sub>2</sub> éq/TJ)	0,90	-31%	-32%	Scénario net-zéro d'ici 2050 de l'AIE de 2021 ajusté par le Plan de réduction des émissions de 2030 du gouvernement du Canada
	<b>Portée 3</b> Combustion à des fins d'utilisation finale de combustibles fossiles dans l'économie (tCO <sub>2</sub> éq/TJ)	7,69	-31%	-18%	
Immobilier commercial	<b>Portées 1 et 2</b> Consommation d'énergie des immeubles (tCO <sub>2</sub> éq/1 000 pi <sup>2</sup> )	2,79	-50%	-25%	Scénario net-zéro d'ici 2050 de l'AIE de 2021
Production d'énergie	<b>Portée 1</b> Combustion de carburants pour la production d'énergie (tCO <sub>2</sub> éq/MWh)	0,14	-33%	-29%	Approche de convergence du scénario net-zéro d'ici 2050 de l'AIE de 2021

Depuis 2023, la Banque a étendu ses restrictions de financement aux activités liées au charbon thermique dans les secteurs de l'exploitation minière et de la production d'énergie.

**Tableau 12 – Résumé des engagements de la Banque**

Secteurs	Engagements
Extraction de charbon thermique	› Nous n'accorderons pas de financement à de nouvelles mines de charbon thermique ou à de nouveaux client.e.s dont plus de 25% de leurs revenus proviennent de l'exploitation de mines de charbon thermique. Nous continuerons à soutenir nos client.e.s existants avec des engagements net-zéro d'ici 2050 ou engagés publiquement à se retirer progressivement de leurs activités liées au charbon thermique.
Production d'énergie provenant de centrales au charbon	› Nous ne prêterons, n'investirons ni ne financerons des projets de développement ou de construction de nouvelles centrales électriques au charbon. › Nous ne détiendrons de titres de participation ni n'accorderons aucun financement à de nouveaux client.e.s générant plus de 10 % de leur énergie à partir d'une capacité de production à base de charbon, à moins que l'utilisation des fonds ne soit destinée à financer la transition énergétique. › La Banque soutiendra les nouveaux et actuels client.e.s qui possèdent ou acquièrent des actifs existants de production d'énergie au charbon uniquement s'ils s'engagent à atteindre un objectif net-zéro d'ici 2050 ou s'ils s'engagent publiquement à se retirer de leurs activités liées au charbon thermique.
Pétrole et gaz	› Nous n'offrons ni ne consentons de nouveau financement aux fins de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

## Producteurs de pétrole et de gaz

La production de pétrole et de gaz représente 26 % des émissions de GES au Canada<sup>1</sup>. Il est donc important que la Banque soutienne ce secteur dans sa transition. En 2021, la Banque a établi ses premières cibles de réduction intermédiaires pour le secteur pétrolier et gazier, mettant l'accent sur les producteurs.

### Cibles

**31%** de réduction de l'intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2019 pour les émissions de portée 1 et 2.

---

**31%** de réduction de l'intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2019 pour les émissions de portée 3.

### Résultats 2024

↓32%

de réduction de l'intensité moyenne pondérée des émissions de portée 1 et 2 par rapport à 2019

↓18%

de réduction de l'intensité moyenne pondérée des émissions de portée 3 par rapport à 2019

Figure 8 – Intensité moyenne pondérée des émissions de portée 1 et 2 (tCO<sub>2</sub>éq/TJ)<sup>2</sup>

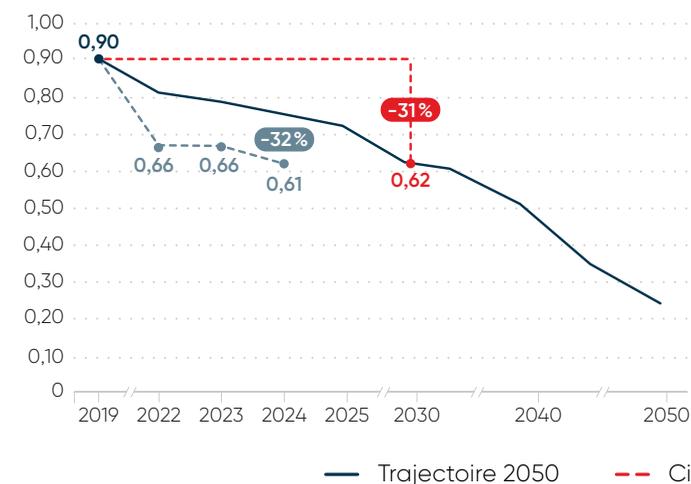
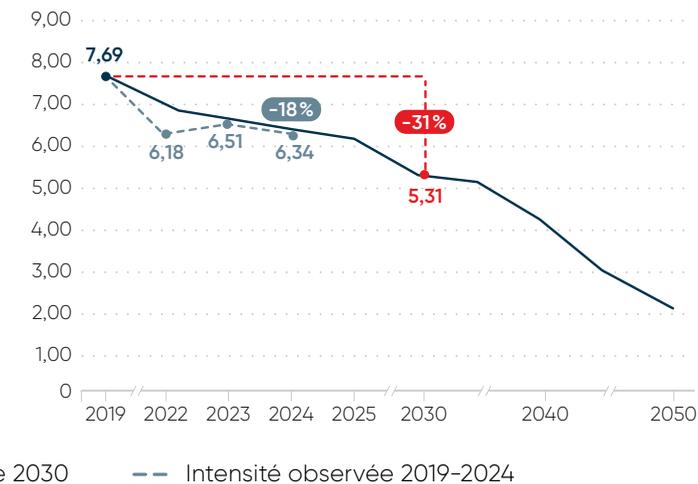


Figure 9 – Intensité moyenne pondérée des émissions de portée 3 (tCO<sub>2</sub>éq/TJ)<sup>2</sup>



### Progrès réalisés

Au 31 octobre 2024, les producteurs de pétrole et de gaz représentaient 1,6 % des prêts bruts totaux accordés au segment des prêts autres que particuliers. Depuis 2019, la diminution de l'intensité des émissions financées dans les trois portées est attribuable au désendettement soutenu des producteurs de pétrole et de gaz, aux efficacités opérationnelles et aux initiatives de réduction des émissions, ainsi qu'aux évaluations boursières favorables des sociétés publiques.

Pour atteindre nos cibles de réduction pour ce secteur, notre stratégie d'affaires continue d'intégrer à la fois des efforts de réduction des émissions et de la gestion des risques climatiques :

- › Des simulations de l'impact sur l'intensité des émissions et des analyses de sensibilité aux risques climatiques sont intégrées à notre processus de gestion des risques et font partie de notre processus décisionnel en matière de crédit;
- › Nous utilisons un outil d'analyse du risque environnemental et social de façon à repérer systématiquement les emprunteurs qui sont potentiellement à risque accru et pour lesquels une vérification diligente supplémentaire est justifiée. Ce processus nous éclaire sur les plans de transition des client.e.s, y compris leur alignement avec les recommandations du GIFCC, tout en améliorant la production d'information sur le risque environnemental et social et la surveillance à l'échelle de l'entreprise;
- › Nous gérons notre risque d'exposition aux client.e.s les plus émetteurs, nous soutenons les client.e.s avec des stratégies de décarbonation crédibles ou les client.e.s que nous pouvons aider concrètement dans l'élaboration de leurs plans de transition.

Nos initiatives stratégiques et la solide gouvernance de notre processus de crédit témoignent de notre engagement envers la durabilité. Ces activités, combinées aux tendances observées dans l'industrie, ont fait en sorte que le portefeuille du secteur du pétrole et du gaz est aligné avec nos cibles 2030 et la Trajectoire 2050 pour les émissions de portée 1, 2 et 3.

<sup>1</sup> La Gazette du Canada, Partie I, volume 158, numéro 45 : Règlement sur les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier. Disponible à l'adresse <https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2024/2024-11-09/html/reg1-fra.html>.

<sup>2</sup> Pour définir la Trajectoire 2050, deux scénarios de 2021 ont été pris en considération, soit la trajectoire du ZEN de l'AIE 2050 et la voie la plus efficace sur le plan économique du Plan de réduction des émissions pour 2030 du gouvernement du Canada (mars 2022).



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

**Tableau 13 – Informations additionnelles**

Mesures	Portées des émissions	Année de référence 2019	2023	2024
Émissions financées <sup>1</sup> (MtCO <sub>2</sub> éq)	1 et 2	1,1	0,5	0,5
	3	10,2	5,2	5,9
Intensité à l'échelle du portefeuille (tCO <sub>2</sub> éq/M\$)	1 et 2	466	362	273
	3	4 274	3 443	3 314
Qualité des données selon le PCAF	1 et 2	2,5	2,1	2,1
	3	2,9	2,9	3,0

**Méthodologie**

La Banque calcule l'intensité en fonction des émissions financées du ou de la client.e, en dioxyde de carbone équivalent par térajoule d'énergie produit, pondérées selon sa part de l'encours total des producteurs de pétrole et de gaz visé par la cible<sup>2</sup>. Cette mesure donne une indication de l'exposition financière associée au portefeuille de prêts de la Banque aux client.e.s les plus émetteurs ou à ceux à faible émission de carbone. Consultez la [page 33](#) pour plus de précisions sur la méthodologie de calcul des émissions financées.

$$\text{Intensité moyenne pondérée des émissions financées} = \sum \frac{\text{Encours au client.e}}{\text{Encours totaux aux producteurs de pétrole et gaz}} \times \frac{\text{Émissions financées au client.e}}{\text{Production de pétrole et gaz au client.e}}$$

Les émissions de portée 1, 2 et 3 sont obtenues soit des émissions divulguées par les client.e.s (p. ex. CDP, Sustainalytics ou des sources publiques) lorsqu'elles sont disponibles<sup>1</sup> (qualité PCAF 1 et 2), soit des estimations de l'intensité des émissions physiques basées directement sur la production de pétrole et de gaz (qualité PCAF 3):

**Émissions de portée 1 et 2**

Les estimations de l'intensité des émissions ont été développé à partir d'un échantillon représentatif de client.e.s qui divulguent leurs émissions et leur production de pétrole et de gaz en barils équivalent.

**Émissions de portée 3**

Des facteurs d'émission d'intensité physique propres au pétrole et au gaz ont été mis au point. Ils reposent sur la répartition des différentes utilisations finales des produits (p. ex. le raffinage ultérieur pour produire divers carburants ou des produits à base de pétrole particuliers), le pays de consommation finale selon des données statistiques et les facteurs d'émissions propres aux carburants<sup>3</sup>.

**Efforts en cours**

Afin d'assurer leur cohérence avec l'état des connaissances scientifiques sur le climat, les cibles de réduction intermédiaires seront revues régulièrement, car les méthodologies, les données et les scénarios évoluent constamment. En décembre 2023, le PCAF a lancé une nouvelle norme pour mesurer les émissions facilitées associées aux activités du marché financier<sup>4</sup>. La Banque continuera d'améliorer ses approches en fonction des meilleures pratiques de l'industrie afin de fournir des renseignements pertinents à ses parties prenantes. Nous sommes favorables à ces réévaluations, puisqu'elles témoignent de nos efforts continuels pour améliorer la précision de nos calculs.

1 La somme des émissions financées de 2024 est basée sur le montant de prêts bruts et la capitalisation boursière des compagnies cotées en bourse au 31 octobre 2024, ainsi que sur les états financiers et les renseignements sur la production et les émissions communiqués par nos client.e.s pour l'année 2023.  
 2 Le ratio de couverture de la cible de réduction des producteurs de pétrole et de gaz est mesuré sur la base de l'encours total et s'élève à 96 % en 2024.  
 3 Les sources de données utilisées comprennent le Rapport d'inventaire national (NIR), l'Association canadienne des producteurs pétroliers (CAPP), Statistique Canada (StatCan), l'Energy Information Administration (EIA) des États-Unis et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).  
 4 PCAF (2023). The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part B: Facilitated Emissions, First Version.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

## Immobilier commercial

Le secteur de l'immobilier commercial a un impact important sur les changements climatiques, principalement en raison de sa consommation d'énergie liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage. Toutefois, ce secteur a le potentiel d'atténuer considérablement son impact grâce à différentes initiatives comme l'adoption de pratiques de construction durables, de technologies d'efficacité énergétique et d'une planification urbaine novatrice.

En 2022, la Banque a établi une cible de réduction intermédiaire axée sur les prêts à terme spécialement conçus pour l'achat ou le refinancement d'immeubles commerciaux à revenus<sup>1</sup>, y compris les magasins de détail, les bureaux et les immeubles résidentiels multifamiliaux.

### Cibles

# 50%

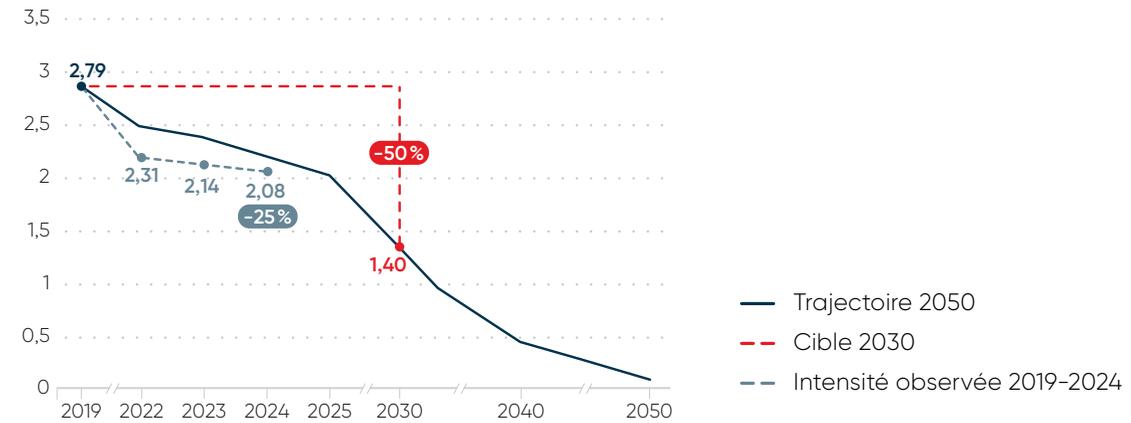
de réduction de l'intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2019 pour les émissions de portée 1 et 2.

### Résultat 2024

# ↓25%

de réduction de l'intensité carbone des émissions de portée 1 et 2 par rapport à 2019

Figure 10 – Intensité moyenne pondérée des émissions de portée 1 et 2 (tCO<sub>2</sub>éq/1 000 pi<sup>2</sup>)



### Progrès réalisés

Nous avons continué d'appuyer nos client.e.s du secteur immobilier commercial dans leur parcours de développement durable, en leur octroyant ou certifiant 36 prêts verts pour un total de 1,78 G\$, dépassant ainsi l'objectif annuel établi de 1,25 G\$.

Pour atteindre sa cible de réduction, la Banque s'est munie d'une stratégie d'affaires qui repose sur :

- › Une ligne directrice pour l'équipe Unité de Développement Immobilier selon laquelle 75% des prêts financés dans le cadre du programme APH Select de la SCHL doivent être des prêts verts;
- › Une collecte de données et des calculs des émissions du portefeuille améliorés en rendant obligatoire notre questionnaire ESG pour les directeurs de comptes pour les transactions en immobilier commercial supérieures à 10 M\$;
- › Une présence accrue auprès de nos client.e.s pour les conseiller et les aider à améliorer leur performance en matière d'efficacité climatique et énergétique;
- › Le déploiement d'un groupe d'ambassadeurs de l'ESG qui compte des directeurs de comptes de chaque région canadienne afin d'assurer une communication rapide et efficace des nouveaux produits de financement et pour répondre à toute question concernant l'ESG;
- › Le développement et la mise à jour de formations et de documents de soutien destinés aux directeurs de comptes afin qu'ils soient outillés pour conseiller leurs client.e.s.

<sup>1</sup> Les immeubles en construction, les crédits d'exploitation, les compagnies publiques, les fiducies de placement immobilier et les sociétés foncières sont exclus de la cible de réduction intermédiaire, puisque le financement utilisé pour aller de l'avant n'est pas entièrement lié à une propriété qui génère un revenu locatif.

<sup>2</sup> La Trajectoire 2050 a été fixée en fonction du scénario ZEN de l'AIE 2050 de 2021.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

**Tableau 14 – Informations additionnelles**

Mesures	Portées des émissions	Année de référence 2019	2023	2024
Émissions financées <sup>1</sup> (MtCO <sub>2</sub> éq)	1 et 2	0,08	0,10	0,14
Intensité à l'échelle portefeuille (tCO <sub>2</sub> éq/M\$)	1 et 2	12	8	8
Qualité des données selon le PCAF	1 et 2	4,9	4,8	4,7

**Méthodologie**

La Banque calcule l'intensité en fonction des émissions du ou de la client.e, en dioxyde de carbone équivalent par pied carré de chaque bâtiment, en fonction de sa part de l'encours total de l'immobilier commercial visé par la cible<sup>2</sup>.

$$\text{Intensité moyenne pondérée des émissions financées} = \sum \frac{\text{Encours au client.e}}{\text{Encours totaux à l'immobilier commercial}} \times \frac{\text{Émissions totales du bâtiment}}{\text{Superficie du bâtiment}}$$

Les émissions de portée 1 et 2 sont obtenues en multipliant la consommation énergétique des bâtiments par le facteur d'émissions attribué aux différentes sources d'énergie, selon les meilleurs niveaux de qualité de données disponibles:

**Émissions actuelles du bâtiment**  
(qualité PCAF 1 ou 2)

Les émissions sont évaluées à partir de données primaires sur la consommation énergétique réelle des bâtiments, ainsi que les facteurs d'émissions propres aux fournisseurs ou les facteurs d'émissions moyens associés à chaque source d'énergie.

**Émissions estimées du bâtiment selon la superficie**  
(qualité PCAF 3 ou 4)

L'estimation de la consommation énergétique par superficie est fondée sur le code énergétique ou la certification officielle du bâtiment, ainsi que sur les données statistiques propres à l'emplacement et la superficie de l'étage.  
Les émissions sont calculées au moyen de la consommation énergétique estimée du bâtiment et des facteurs d'émissions moyens propres à la source d'énergie utilisée.

**Émissions estimées du bâtiment selon le nombre de bâtiment**  
(qualité PCAF 5)

L'estimation de la consommation énergétique par immeuble est fondée sur le type de bâtiment, des données statistiques propres à l'emplacement et le nombre de bâtiments.  
Les émissions sont calculées au moyen de la consommation énergétique estimée du bâtiment et des facteurs d'émissions moyens propres à la source d'énergie utilisée.

**Efforts en cours**

En 2022, la Banque a mis en œuvre une méthodologie pour quantifier les émissions financées basée sur les facteurs d'émissions moyens par type de bâtiment et par emplacement géographique et utilise des statistiques canadiennes<sup>3</sup> et des estimations des superficies d'étage par type de bâtiment. Afin d'améliorer la qualité des données, la Banque a lancé, en 2023, un questionnaire ESG visant à recueillir des données plus précises, notamment la superficie, la consommation énergétique et les différentes certifications énergétiques des bâtiments financés de son portefeuille. Bien que la collecte de données exactes demeure un défi, nous travaillons activement à uniformiser le processus pour nos client.e.s et à faciliter la collecte de données sur la consommation énergétique des bâtiments. Cela nous permettra de présenter un profil carbone plus précis de notre portefeuille d'immobilier commercial et de renforcer le contrôle des données tout en identifiant les possibilités de réduction des émissions pour nos client.e.s.

1 La somme des émissions financées de 2024 est basée sur l'encours et le profil de risque de la Banque au 31 octobre 2024. Les estimations des émissions des bâtiments sont faites à l'aide des sources des données publiques de 2023.  
 2 Le ratio de couverture de la cible de réduction du secteur de l'immobilier commercial est mesuré sur la base de l'encours total et s'élève à 95% en 2024.  
 3 Statistique Canada, enquêtes nationales sur la consommation énergétique des bâtiments (Canada et États-Unis), Rapport d'inventaire national du Canada et Emission Factors Hub de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

## Production d'énergie

Le portefeuille du secteur de la production d'énergie de la Banque comprend des activités liées à la production d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité, l'énergie solaire, éolienne, nucléaire et le biogaz, ainsi que des centrales thermiques au charbon et au gaz naturel. La Banque octroi des prêts commerciaux aux client.e.s producteurs d'énergie ou à des projets particuliers d'exploitation ou de construction de centrales électriques.

### Cibles

## 33%

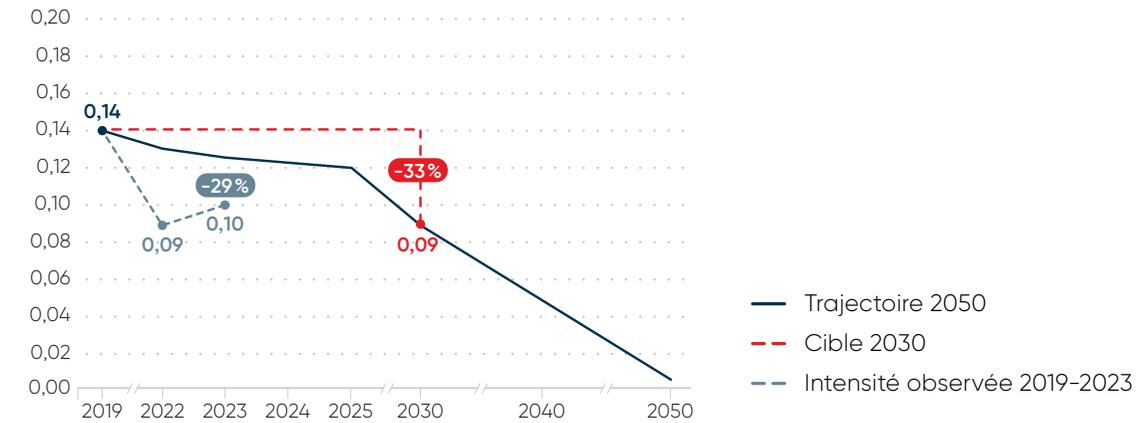
de réduction de l'intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2019 pour les émissions de portée 1.

### Résultat 2023<sup>1</sup>

## 29%

de réduction de l'intensité carbone des émissions de portée 1 par rapport à 2019

**Figure 11 – Intensité moyenne pondérée des émissions de portée 1 (tCO<sub>2</sub>éq/MWh)<sup>2,3</sup>**



### Progrès réalisés

L'intensité moyenne pondérée de nos émissions de portée 1 totalisait 0,10 tCO<sub>2</sub>éq/MWh au 31 octobre 2023, une réduction de 29% par rapport à l'année de référence. Nous maintenons ainsi notre trajectoire vers notre cible de 2030 (figure 11).

Pour atteindre sa cible, la Banque poursuit ses efforts:

- › Le financement de projets d'énergie renouvelable qui demeurent au cœur de la réduction de l'intensité moyenne pondérée des émissions de notre portefeuille du secteur de la production d'énergie.
- › Le maintien de ses restrictions sur le financement lié au charbon.

En nous appuyant sur notre bilan de réalisations et pour nous permettre de passer à la prochaine étape de notre stratégie de financement des énergies renouvelables, la Banque s'est fixée une nouvelle cible qui consiste à porter notre engagement total de prêts liés aux énergies renouvelables à 20 G\$ d'ici 2030. Pour plus de détails, consultez la [page 18](#) du présent rapport.

1 La Banque a commencé à recueillir des données manuellement auprès des producteurs d'énergie en 2022, mais en raison des défis liés à l'intégration et la validation de ces données, il n'est actuellement pas envisageable d'utiliser un profil de risque plus à jour que celui de 2023.  
 2 Les améliorations de la collecte de données liées à la production d'énergie ont donné lieu à la rectification de renseignements publiés précédemment par la Banque, ce qui a entraîné des changements aux chiffres et aux paramètres opérationnels sur les émissions de 2019 et de 2022.  
 3 Le faible niveau d'intensité de l'année de référence nous a amenés à utiliser une trajectoire de convergence basée sur la version de 2021 du scénario ZEN de l'AIE 2050 pour notre cible 2030.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- ✓ MESURES ET CIBLES
- Émissions de nos activités opérationnelles
- Actifs liés au carbone
- Émissions financées
- Cibles de réduction intermédiaires
- Prochaines étapes
- > ANNEXES

**Tableau 15 – Informations additionnelles<sup>1</sup>**

Mesures	Portées des émissions	Année de référence 2019	2022	2023
Émissions financées <sup>2</sup> (MtCO <sub>2</sub> éq)	1	1,30	0,83	1,06
Intensité à l'échelle du portefeuille (tCO <sub>2</sub> éq/M\$)	1	317	142	146
Qualité des données selon le PCAF	1	2,4	2,6	2,5
Part du charbon dans la production totale (%)	s.o.	9	8	7
Part de l'énergie renouvelable dans la production totale (%)	s.o.	65	73	70

### Méthodologie

La Banque calcule l'intensité en utilisant les émissions du ou de la client.e ou de projet, en dioxyde de carbone équivalent par mégawattheure d'électricité produite par les différentes sources d'énergie, pondérées selon leur part totale du montant d'engagement et d'investissements en titres de participation couvert par la cible<sup>3</sup>.



### Efforts en cours

La Banque vise à améliorer la qualité de ses données afin d'harmoniser sur une même période les renseignements financiers et ceux sur les émissions et les profils de risque de ses client.e.s producteurs d'énergie. Pour ce faire, nous poursuivons nos efforts de mise en œuvre progressive des questionnaires ESG afin de renforcer la collecte de données et le contrôle de la qualité. Nous poursuivons notre soutien à l'écosystème des énergies renouvelables, y compris pour le développement de projets à grande échelle afin de faciliter la transition vers une économie faible en carbone.

1 Les améliorations de la collecte de données liées à la production d'énergie ont donné lieu à la rectification de renseignements publiés précédemment par la Banque, ce qui a entraîné des changements aux chiffres et aux paramètres opérationnels sur les émissions de 2019 et de 2022.

2 La somme des émissions financées comprend tous les engagements de prêts (les soldes de prêts utilisés et non utilisés) et les investissements en titres de participation. La somme des émissions financées de 2023 est basée sur la capitalisation boursière des compagnies cotées en bourse au 31 octobre 2023, ainsi que sur les états financiers et les renseignements sur la production et les émissions communiqués par nos client.e.s pour l'année 2022.

3 Le ratio de couverture de la cible de réduction des producteurs d'énergie est mesuré sur la base du montant autorisé et des investissements en titres de participations et s'élève à 66 % en 2023 en raison de l'exclusion des projets en construction.

4 La Banque a développé son facteur d'émissions particulier à l'aide de sources de données publiques comme Statistique Canada, les enquêtes nationales sur la consommation énergétique des bâtiments (Canada et États-Unis), le Rapport d'inventaire national du Canada et l'Emission Factors Hub de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.



> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

> STRATÉGIE

> GESTION  
DES RISQUES

✓ MESURES ET CIBLES

Émissions de nos  
activités opérationnelles

Actifs liés au carbone

Émissions financées

Cibles de réduction  
intermédiaires

**Prochaines étapes**

> ANNEXES

## Prochaines étapes

La Banque reconnaît le rôle qu'elle doit jouer pour faire progresser la transition vers une économie faible en carbone en accompagnant sa clientèle avec des solutions de financement innovantes, tout en réduisant sa propre empreinte. C'est pourquoi nous restons engagés dans l'atteinte de nos cibles intérimaires de réduction de nos émissions opérationnelles et des secteurs les plus intensifs en carbone de notre portefeuille, en plus de maintenir notre objectif d'atteindre net-zéro d'ici 2050.

La prochaine année sera marquée par une étape majeure : l'acquisition et l'intégration de la Banque Canadienne de l'Ouest (CWB). Nous avons la chance de partager des valeurs fondamentales similaires au sein des deux institutions, notamment un engagement sans faille envers nos client.e.s et les communautés que nous servons. Nous travaillerons avec diligence pour unifier nos deux organisations, nos deux équipes de travail et nos deux portefeuilles, ce qui aura par conséquent un impact sur notre empreinte carbone.

Par ailleurs, l'année à venir mettra l'accent sur l'amélioration des méthodologies que nous utilisons pour mesurer nos émissions opérationnelles et financées. Ceci pourrait conduire la Banque à réviser son année de référence ou ses cibles à la suite de l'acquisition de la CWB et conformément aux exigences du PCAF et du GHG Protocol. Nous affinerons et améliorerons l'exactitude des informations sur les émissions au fur et à mesure que les données et les pratiques de l'industrie évoluent.

La transition énergétique du Canada est bien amorcée et présente un grand potentiel de nouvelles occasions pour notre clientèle ainsi que pour la Banque. En tant qu'acteur clé du secteur financier canadien, nous sommes déterminés à jouer notre rôle.



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

**Annexe 1 – Divulgation en fonction de la ligne directrice B-15 du BSIF**

Annexe 2 – Calcul de nos émissions dans le cadre du CDP

# Annexes

## Annexe 1 – Divulgation en fonction de la ligne directrice B-15 du BSIF

**Tableau 16 – Ligne directrice B-15 du BSIF – Attentes minimales obligatoires en matière de communication d’informations financières en lien avec les changements climatiques**

Section du rapport	Attente en matière de communication pour 2024	Référence
Gouvernance	L'organe de gouvernance de la supervision des occasions et des risques liés aux changements climatiques.	<a href="#">Pages 6 et 7</a>
	Le rôle de la direction en ce qui concerne le suivi, la gestion et la surveillance des occasions et des risques liés aux changements climatiques.	<a href="#">Pages 6 et 7</a>
Stratégie	Les occasions et les risques liés aux changements climatiques recensés desquels on peut raisonnablement s'attendre à une incidence sur les flux de trésorerie, l'accès au financement ou au coût du capital.	<a href="#">Pages 23 et 24</a>
	Modèle d'affaires et chaîne de valeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; les effets en cours et prévus des occasions et des risques liés aux changements climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur;</li> <li>&gt; où les occasions et risques liés aux changements climatiques sont concentrés dans le modèle opérationnel et la chaîne de valeur.</li> </ul>	<a href="#">Pages 8 à 20</a>
	Stratégie et prise de décisions: <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; les changements en cours et prévus au modèle d'affaires, y compris en ce qui concerne l'affectation des ressources pour répondre aux occasions et risques liés aux changements climatiques;</li> <li>&gt; les efforts directs et indirects d'atténuation et d'adaptation.</li> </ul>	
Situation financière, performance financière et flux de trésorerie: <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; occasions et risques liés aux changements climatiques sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie;</li> <li>&gt; la façon dont la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie changent à court, à moyen et à long terme, compte tenu de la stratégie de gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques.</li> </ul>		
Gestion des risques	Les informations sur les processus et les politiques connexes utilisés pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les risques climatiques.	<a href="#">Pages 21 et 22</a>
	Les informations sur les processus utilisés pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les occasions liées aux changements climatiques.	<a href="#">Pages 21 à 28</a>
	Les informations sur la mesure dans laquelle et la manière dont les processus utilisés pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les occasions et les risques liés aux changements climatiques sont intégrés au processus général de gestion des risques et viennent l'étoffer.	<a href="#">Pages 21 à 28</a>



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

**Annexe 1 – Divulgarion en fonction de la ligne directrice B-15 du BSIF**

Annexe 2 – Calcul de nos émissions dans le cadre du CDP

Section du rapport	Attente en matière de communication pour 2024	Référence
	Les indicateurs utilisés pour évaluer les occasions et risques liés aux changements climatiques conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques.	<a href="#">Page 22</a>
Mesures et cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>› La quantité absolue des émissions brutes de GES de portée 1 et de portée 2 calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement pour la période.</li> <li>› L'approche de mesure, les intrants et les hypothèses utilisées pour mesurer les émissions de GES de portée 1 et 2, ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions.</li> <li>› La norme d'information utilisée pour calculer et divulguer les émissions de GES.</li> </ul>	<a href="#">Pages 32 à 34</a>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques établies pour faire le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs stratégiques.</li> <li>› Les informations sur l'approche utilisée pour établir et revoir chaque cible, ainsi que pour faire le suivi des progrès accomplis.</li> <li>› Les informations sur la performance par rapport à chacune des cibles liées aux changements climatiques et une analyse des tendances ou des variations de sa performance.</li> <li>› Les informations sur les compensations des émissions de carbone brutes et nettes, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation pour les cibles présentées.</li> </ul>	<a href="#">Pages 35 à 42</a>



- > INTRODUCTION
- > GOUVERNANCE
- > STRATÉGIE
- > GESTION DES RISQUES
- > MESURES ET CIBLES
- > ANNEXES

Annexe 1 – Divulgation en fonction de la ligne directrice B-15 du BSIF

**Annexe 2 – Calcul de nos émissions dans le cadre du CDP**

## Annexe 2 – Calcul de nos émissions dans le cadre du CDP

Dans le cadre de sa reddition de compte au CDP, la Banque divulgue un portrait élargi des émissions de ses activités opérationnelles selon la méthodologie du GHG Protocol. Ce portrait couvre les émissions en absolue de portée 1, 2 et celles de portée 3 pour les catégories suivantes seulement :

- › **Catégorie 1:** Production des biens et services achetés (équipement informatique, mobilier, services administratifs externes et services de télécommunication au Canada et papier dans la chaîne d'approvisionnement);
- › **Catégorie 3:** Activités liées à la production des sources d'énergie;
- › **Catégorie 4:** Transport et distribution payés des marchandises (services de messagerie et de courrier payés par la Banque au Canada seulement);
- › **Catégorie 5:** Matières résiduelles générées par les activités (transport du recyclage au Canada seulement);
- › **Catégorie 6:** Déplacements d'affaires du personnel.

Les autres catégories du GHG Protocol ne sont pas couvertes car elles sont non applicables, non matérielles ou les données associées sont de qualité insuffisante ou encore trop complexes à collecter pour la Banque.

Ce calcul couvre l'ensemble des activités de la Banque au Canada et aux États-Unis, notre filiale à Dublin, notre succursale à Londres, nos bureaux de représentation à l'étranger, et nos filiales au Cambodge et en Thaïlande.

Pour l'exercice financier 2024, nous avons augmenté de 1% les émissions de nos activités opérationnelles divulguées dans le cadre du CDP par rapport à 2019. Cette augmentation est principalement due à nos émissions de portée 2 et 3 dans un contexte de croissance de la Banque.

Pour compenser une portion de ces émissions pour l'exercice financier 2024, la Banque a acheté 22 179 crédits carbone certifiés selon VCS (Verified Carbon Standard).

Nos émissions financées, soit la catégorie 15 du GHG Protocol, sont calculées et divulguées séparément dans le questionnaire CDP. Les calculs complets se retrouvent dans la section Émissions financées à la [page 32](#).

**Tableau 17 – Émissions opérationnelles calculées dans le cadre de notre divulgation au CDP**

Émissions calculées	Année de référence 2019	2023	2024	Évolution depuis 2019
Portée 1	2 832	2 237	2 640	-7%
Portée 2	11 860	13 491	13 422	13%
Portée 3 <sup>1</sup>	51 655	44 594	50 843	-2%
Catégorie 1	36 591	27 499	33 619	-8%
Catégorie 3	8 397	8 401	9 049	8%
Catégorie 4	759	4 785	4 053	434% <sup>2</sup>
Catégorie 5	38	13	13	-65%
Catégorie 6	5 870	3 896	4 109	-30%
Total	66 347	60 322	66 905	1%

1 Nous avons retiré la catégorie 7 (transport pendulaire du personnel domicile-travail) de nos émissions calculées en 2024 en raison d'une qualité de données inadéquate. Dans le tableau 17, nous avons ajusté les totaux des émissions des années antérieures afin de pouvoir comparer les années entre elles.

2 Cette hausse est principalement associée à l'augmentation de l'utilisation des services de transport et de distribution à travers nos secteurs d'affaires durant et après la pandémie (2020). Par rapport à l'an dernier, nous avons réduit de 15% ce type d'émission.



> INTRODUCTION

> GOUVERNANCE

> STRATÉGIE

> GESTION  
DES RISQUES

> MESURES ET CIBLES

> ANNEXES

**Gestion du projet et rédaction:** Équipe ESG et développement durable, Banque Nationale

**Conception de la couverture:** Équipe Image de marque et publicité, Banque Nationale

**Graphisme:** M&H

**Traduction:** TRSB

**Crédits photos**

Page 13: Christopher Guindon

Page 14: Maxime Côté

Page 14: Juan Pablo San Martin

Page 16: MarineLabs



MC BANQUE NATIONALE MARCHÉS FINANCIERS et BNMF sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada.

MD BANQUE NATIONALE, le logo BANQUE NATIONALE, BANQUE NATIONALE DU CANADA, BNC, BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS et BNI sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada est la propriété de son détenteur respectif.

© Banque Nationale du Canada, 2025. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.